

LA
FACULTÉ DE MÉDECINE
DE NANCY
DE 1872 A 1914

Doyen Frédéric GROSS

TABLE DES MATIERES

Installation de la Faculté de Médecine	3
Personnel.....	8
Enseignement.....	15
Cliniques et hôpitaux.....	17
Laboratoires.....	30
Institut d'anatomie.....	35
Achèvement de la Faculté. Institut physiologique.....	40
Institut d'hygiène.....	45
Institut dentaire.....	47
Population scolaire.....	49
Rapport avec les autres facultés de l'Université	54
Participation avec sociétés savantes, Associations et Congrès scientifiques	55
BIBLIOGRAPHIE.....	57

Installation de la Faculté de Médecine

Après les douloureux événements de 1870, le Gouvernement de la République, par un sentiment patriotique, a rétabli à Nancy la Faculté de Médecine fondée à Strasbourg le 4 décembre 1794.

Le 21 mars 1872, l'Assemblée nationale votait le transfèrement à Nancy de la Faculté de Médecine et de l'École supérieure de Pharmacie de Strasbourg. Le 1er octobre de la même année, le Président de la République confirmait le transfèrement.

Les Facultés déjà existantes dans la capitale de la Lorraine, celles de Droit, des Sciences, des Lettres, recevaient leur complément, la Faculté de Médecine.

Le même décret organisait le personnel enseignant de la nouvelle Faculté et celui de l'École supérieure de Pharmacie, provisoirement rattachée à la Faculté de Médecine, réunis les deux sous la haute autorité de l'ancien doyen de la Faculté de Médecine de Strasbourg, l'éminent professeur STOLTZ, nommé doyen de la Faculté de Médecine de Nancy.

L'installation du personnel eut lieu le 15 novembre 1872, dans le grand salon de l'Académie, par le Recteur DARESTE DE LA CHAVANNE.

Après lecture du décret de transfèrement, du 1er octobre 1872, le doyen de la Faculté de Médecine donna connaissance à l'Assemblée d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique, Jules SIMON.

Le Ministre apporte tous ses vœux pour l'avenir et le succès de la nouvelle Faculté. Ne méconnaissant pas l'installation modeste dans laquelle elle débutera, le Ministre énumère les sacrifices que l'État, le département, la ville de Nancy ont fait pour assurer son installation et son fonctionnement. Outre les bâtiments dont la Faculté devait prendre possession, la ville a donné un terrain et une somme de 300000 francs, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle y a ajouté 30000 francs pour aider aux premières nécessités. Le Ministre appelle l'attention sur un certain nombre de réformes qu'il désire voir introduire à la Faculté de Nancy. L'enseignement ne sera plus uniquement assuré par les professeurs, les agrégés devront y prendre part. Le Ministre supprime toutes les dispositions restrictives apportées aux réunions de la Faculté. Il demande aussi que le Recteur institue des réunions des doyens afin d'établir entre les chefs des Facultés une communauté de vues et d'action. « Je rétablis, dit-il, en terminant, autant qu'il est en moi, l'Université de Nancy. »

L'inauguration solennelle de la Faculté de Médecine eut lieu le 19 novembre 1872, à la séance de rentrée des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, sous la présidence du Recteur DARESTE DE LA CHAVANNE.

Dans un éloquent discours, le Recteur confirme l'installation de la Faculté de Médecine, qui venait de compléter l'enseignement supérieur de son Académie et y créait, ainsi que le Ministre Jules SIMON l'avait dit, une véritable Université. Il ne pouvait avoir qu'un regret, celui que cette réunion, si désirée, fût attristée par un souvenir de deuil national. Il exprime toute sa reconnaissance aux représentants de la ville de Nancy, de n'avoir pas marchandé les sacrifices nécessaires pour permettre l'installation et le fonctionnement des importants établissements d'enseignement supérieure que le Gouvernement leur a confiés.

Après lecture du décret du 1er octobre 1822 qui transfère à Nancy la Faculté de Médecine de Strasbourg, le Recteur donne la parole au professeur STOLTZ, doyen de la Faculté de Médecine.

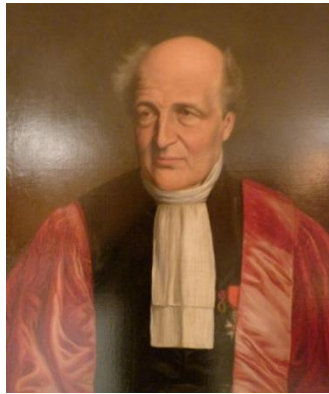
Dans un substantiel discours, le doyen STOLTZ expose avec détails l'organisation des études de la médecine et tous les besoins de son enseignement à la fois théorique et pratique. Ces préliminaires lui ont paru nécessaires pour faire comprendre les exigences de la nouvelle Faculté au point de vue de son installation. Les locaux de l'ancienne École préparatoire étaient insuffisants; il convenait d'appeler l'attention sur les agrandissements les plus urgents. Le doyen s'empresse de reconnaître que les autorités de la ville et du département lui accordent le plus précieux concours. Le Conseil municipal et le Conseil général se sont chargés des constructions et des aménagements nécessaires pour une première installation. Grâce aux libéralités du Ministre de l'Instruction publique, des sommes importantes ont été dépensées en achats d'instruments, d'appareils, de livres ; des dons ont été faits par la Faculté de Médecine de Paris.

Le doyen envisage l'avenir avec confiance. Tout lui permet d'assurer que ses collègues anciens et nouveaux s'appliqueront à propager la science et à former des élèves instruits et capables. Grâce à l'activité déployée par le professeur COZE, délégué à cet effet par le doyen STOLTZ, la Faculté put commencer son enseignement le lendemain de la séance de rentrée. Elle avait été installée dans les locaux de l'ancienne École préparatoire et dans ceux de l'École supérieure de garçons, située à côté du Palais de l'Académie et que la ville avait mis à la disposition de la Faculté.

Les trois professeurs de Nancy maintenus dans leur chaire



Jean-Baptiste Edmond SIMONIN (1812-1884)



Nicolas BLONDLOT (1808-1877)



Victor PARISOT (1811-1895)

Les neuf professeurs strasbourgeois maintenus dans leur chaire



BACH Marie-Joseph (1809-1886)



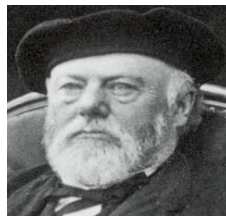
COZE Léon (1819-1896)



HIRTZ Matthieu (1809-1878)



MICHEL Eugène (1819-1883)



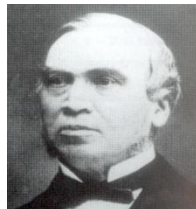
MOREL Charles (1822-1884)



RAMEAUX Jean-François (1805-1878)



RIGAUD Philippe (1805-1881)



STOLTZ Joseph (1803-1896)



TOURDES Gabriel (1810-1900)

Les neuf agrégés venus de Strasbourg

Quatre reçoivent une chaire à Nancy tout de suite

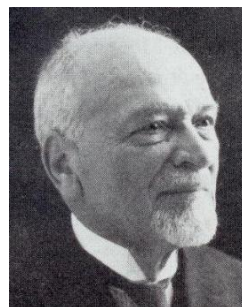


Henri BEAUNIS (1830-1921) Victor FELTZ (1835-1893) Louis-Emile HECHT (1830-1906)
et Louis ENGEL (1821-1880)

Cinq sont nommés professeurs plus tard



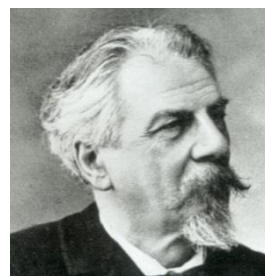
Hippolyte BERNHEIM (1840-1919)



Frédéric GROSS (1844-1927)



François-Joseph HERRGOTT (1814-1907)



Ferdinand MONOYER (1836-1912)

et Eugène RITTER (1837-1884)

Personnel

Le personnel enseignant comprenait les professeurs titulaires, les professeurs adjoints, les agrégés. La Faculté de Médecine de Strasbourg comptait seize chaires : physique médicale et hygiène, chimie médicale et toxicologie, botanique et histoire naturelle médicale, anatomie, physiologie, pathologie et thérapeutique générales, pathologie interne, pathologie externe, médecine opératoire, thérapeutique spéciale, matière médicale et pharmacie, clinique médicale (2 chaires), clinique chirurgicale (2 chaires), accouchements et clinique d'accouchement, médecine légale¹.

Le décret de 1872 les a maintenues à Nancy. Neuf ² d'entre elles ont gardé leurs titulaires : le doyen STOLTZ est maintenu dans sa chaire transformée en chaire de clinique obstétricale et gynécologique; les professeurs RAMEAUX, dans la chaire de physique et d'hygiène, TOURDES, de médecine légale, RIGAUD, de clinique chirurgicale, HIRTZ, de clinique médicale, MICHEL (Eugène), de médecine opératoire, COZE (Léon), de thérapeutique et matière médicale, BACH, de pathologie externe, MOREL, dans sa chaire d'anatomie transformée en chaire d'anatomie générale, descriptive et topographique³.

Aux sept chaires vacantes ont été nommés : trois anciens professeurs de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy : BLONDLOT, professeur de chimie médicale, SIMONIN (Edmond), de clinique chirurgicale, PARISOT (Victor), de clinique médicale, et quatre agrégés de la Faculté de Médecine de Strasbourg : BEAUNIS, professeur de physiologie, FELTZ, d'anatomie et physiologie pathologiques (chaire de pathologie et de thérapeutique générales transformée), HECHT, de pathologie générale et interne (chaire de pathologie interne transformée), ENGEL, de botanique et histoire naturelle médicale.

Une chaire d'accouchements et de maladies des enfants a été créée et l'agrégé Joseph HERRGOTT nommé titulaire. Le tableau du personnel de la Faculté de Médecine comprenait encore les doyens

¹ Le professeur de physiologie et celui de médecine opératoire étaient chargés d'un service de clinique de maladies syphilitiques et cutanées, le professeur de pathologie et de thérapeutique générales était chargé d'une clinique ophtalmologique, le professeur de thérapeutique spéciale et de matière médicale, d'une clinique de maladies des vieillards, le professeur de médecine légale d'une clinique de maladies des enfants.

² Sept chaires étaient devenues vacantes : deux par suite de décès des titulaires, KUSS, professeur de physiologie (1871), STOEBER, professeur de pathologie et de thérapeutique générales (1871) ; trois par suite de retraite et d'honorariat, CAILLOT, professeur de chimie (1872), SÉDILLOT, professeur de clinique chirurgicale (1872), FÉE, professeur d'histoire naturelle (1872) ; deux professeurs, SCHUTZENBERGER et WIEGER, pour motifs divers n'ont pas quitté Strasbourg.

³ Dans les premiers temps, à l'École de Médecine de Strasbourg (14 frimaire an III), puis à l'École spéciale de Santé de Strasbourg (1er brumaire an XI), les professeurs étaient nommés directement sur titres. Les concours pour les chaires de professeur ont été institués par NAPOLÉON 1er (1769-1821). La Restauration les a supprimés (1824-1830). Ils ont été rétablis en 1830, puis de nouveau supprimés par NAPOLÉON III (1852). Parmi les professeurs titulaires et honoraires de la Faculté de Médecine de Strasbourg, transférés à Nancy, avaient obtenu leur chaire par concours : FÉE (1833), STOLTZ (1834), CAILLOT (1836), TOURDES (1838), RAMEAUX (1839), RIGAUD (1841), SÉDILLOT (1841). Parmi les autres, MICHEL et HIRTZ avaient concouru une première fois et ont été nommés ultérieurement sur titres (1856-1861). COZE (1858), BACH (1865), MOREL (1867) ont été nommés directement sur titres.

honoraires : COZE (Roger), professeur de matière médicale et de thérapeutique à la Faculté de Strasbourg (1795-1875), et père de COZE (Léon), professeur à la Faculté de Nancy ; EHRMANN (1792-1878), qui, après une carrière militaire noblement remplie de 1809 à 1814, s'illustra à la Faculté de Médecine de Strasbourg, dans la chaire d'anatomie, puis d'anatomie pathologique, et s'appliqua à donner la plus remarquable extension à son musée d'anatomie (1867) ; les professeurs honoraires : FÉE (1789-1874), connu par ses travaux littéraires dont plusieurs avec la collaboration de GUERRIER DE DUMAST, le patriote, lorrain auquel Nancy doit les Facultés des Lettres et des Sciences et auquel des relations d'amitié l'avaient lié ; SÉDILLOT (1803-1883), professeur de clinique chirurgicale, à la Faculté de Strasbourg, médecin inspecteur, ancien directeur de l'École de Santé militaire de Strasbourg et connu à Nancy par le bel hôpital militaire auquel son nom a été donné en souvenir d'une carrière à la fois civile et militaire noblement remplie ; CAILLOT (1805-1884), professeur de chimie médicale et de toxicologie, travailleur infatigable qui a continué jusqu'à ses derniers jours à se livrer à ses recherches scientifiques dans le laboratoire de son élève, le professeur WURTZ de la Faculté de Médecine de Paris.

De 1878 à 1879, deux chaires, nouvelles ont été successivement créées. En mai 1878, la chaire de physique et d'hygiène, devenue vacante, par la mort de RAMEAUX, a été dédoublée en une chaire de physique, dont l'agrégé CHARPENTIER est devenu titulaire, et une chaire d'hygiène créée et donnée à POINCARÉ (Léon), professeur adjoint qui depuis 1872 était chargé d'un enseignement complémentaire d'hygiène. La création d'une chaire d'hygiène ne pouvait être que favorablement accueillie vu l'importance de plus en plus grande de cette branche de la médecine. En 1879, à la suite de la retraite du professeur STOLTZ, le professeur HERRGOTT (J.) fut transféré dans la chaire de clinique obstétricale devenue vacante. Bientôt la chaire qu'il quittait fut réunie à sa nouvelle chaire, qui devint la chaire de clinique obstétricale et d'accouchement. La chaire devenue vacante a permis la création d'une chaire d'histologie pour le professeur MOREL, dont la chaire d'anatomie générale, descriptive et topographique a été transformée en chaire d'anatomie descriptive et donnée au professeur adjoint LALLEMENT. La création d'une chaire d'histologie était une nécessité. L'histologie s'affirmait de plus en plus comme spécialité d'avenir⁴, dans laquelle MOREL s'était acquis un juste renom depuis 1856 déjà par une conférence spéciale facultative d'histologie à la Faculté de Médecine de Strasbourg, puis à Nancy dès 1872, dans un cours complémentaire avec démonstrations sur la matière, enfin par ses travaux spéciaux. Dès 1860, MOREL avait écrit un Traité élémentaire d'histologie dont une troisième édition venait de paraître.

Dans la suite une série de transformations de chaires ont été successivement faites. Ainsi en 1898, après la mort du professeur HEYDENREICH, une chaire de clinique chirurgicale devenue vacante a été donnée par mutation au professeur WEISS, titulaire de la chaire de pathologie externe ; quant à cette dernière devenue vacante, la Faculté a demandé sa transformation en chaire de clinique ophtalmologique donnée à l'agrégé ROHMER, chargé de clinique complémentaire de cette spécialité depuis 1883.

⁴ C'est à Strasbourg que fut inauguré le premier enseignement de l'histologie, en France. Dès 1839, LEREBOLLET, professeur de zoologie à la Faculté des Sciences, a ouvert un cours d'histologie humaine et comparée. A la Faculté de Médecine, KUSS, professeur de physiologie, dès 1846, a initié ses auditeurs à cette science si importante. A partir de 1856, MOREL, nommé agrégé, a enseigné l'histologie dans un cours facultatif à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

En 1906, la chaire d'anatomie pathologique, devenue vacante à la suite de la mort du titulaire BARABAN, a été transformée en chaire de clinique de médecine infantile, à laquelle fut nommé l'agrégé HAUSHALTER. Le vœu de la Faculté répondait aux exigences d'une situation momentanément spéciale, peut-être encore à une conception nouvelle du titulariat donné à la personne et non à la fonction, et accordé, à mesure qu'une vacance se produit, à celui que l'ancienneté des services, les titres et la valeur de l'enseignement désignent aux suffrages.

A la suite de la retraite du professeur BERNHEIM, en 1910, le professeur de matière médicale et de thérapeutique SCHMITT occupa par mutation la chaire de clinique médicale devenue vacante. Par suite, la chaire de matière médicale et de thérapeutique devenue vacante permit de rétablir la chaire d'anatomie pathologique, dont la suppression avait valu des critiques assez sévères mais injustes, et qui fut donnée à l'agrégé HOCHÉ.

En septembre 1912, après la mort si prématurée du professeur SCHMITT, le professeur de pathologie générale et interne, SIMON (P.), obtint le transfert dans la chaire de clinique médicale devenue vacante et sa chaire propre est donnée à l'agrégé ÉTIENNE (G.), qui lui-même occupa bientôt la chaire de clinique médicale devenue vacante par la mort de SPILLMANN (Paul). Des transferts d'une chaire dans une autre ont eu parfois lieu, mais sans modifications des chaires. En 1914, sur dix-sept professeurs nommés par le décret du 1^{er} octobre 1872⁵, un seul, le professeur BEAUNIS⁶, figurait encore comme professeur honoraire sur la liste du personnel de la Faculté de Médecine. Sur douze professeurs nommés ultérieurement, huit étaient décédés⁷, quatre étaient encore professeurs honoraires⁸. Deux d'entre eux avaient été transférés dans des chaires équivalentes à la Faculté de Médecine de Paris.

Le professeur STOLTZ, doyen de la Faculté de Médecine de Strasbourg, a été le premier doyen de la Faculté de Médecine de Nancy (1872). Il a été maintenu dans ses fonctions jusqu'à sa retraite en 1879 ; ses successeurs successifs ont été TOURDES (1879-1888), HEYDENREICH (1888-1898), GROSS (1898-1913)⁹.

Les titulaires en activité en 1914, étaient : les professeurs CHARPENTIER, physique médicale; CHRÉTIEN, médecine opératoire ; WEISS, clinique chirurgicale; GARNIER, chimie médicale et toxicologie ; HERRGOTT (A.), clinique obstétricale et accouchements ; MACÉ, hygiène; MEYER, physiologie; SIMON, clinique médicale ; VUILLEMIN, histoire naturelle médicale ; ROHMER, clinique ophtalmologique; PARISOT (Pierre), médecine légale ; HAUSHALTER, clinique médicale infantile ;

⁵ STOLTZ (1803-1896), RAMEAUX (1805-1878), TOURDES (1810-1900), RIGAUD (1805-1881), MICHEL (1819-1883), COZE (1819-1896), HIRTZ (1809-1878), BACH (1809-1886), MOREL (1823-1884), SIMONIN (1812-1884), PARISOT (Victor) (1811-1895), BLONDLOT (1810-1877), HECHT (1830-1906), ENGEL (1821-1880), FELTZ (1835-1893), HERRGOTT (Joseph) (1814-1907).

⁶ BEAUNIS (1830, h. 1894).

⁷ RITTER (1837-1884), LALLEMENT (1838-1889), POINCARÉ (Léon) (1828-1892), HEYDENREICH (1849-1898), DEMANGE (Émile) (1846-1904), BARABAN (1850-1905), SCHMITT (1855-1912), SPILLMANN (Paul) (1844-1914).

⁸ NICOLAS (1861, h. 1907), PRENANT (1861, h. 1907), BERNHEIM (1840, h. 1910), GROSS (1844, h. 1914).

⁹ Les secrétaires de la Faculté de Médecine ont été : BONNET (1872), L. DE CILLEULS (1888), COIFFARD (1913) ; les commis : ARNAUD (1872), THOMAS (1899), PASQUIER (1901) ; les appariteurs : BAUER, ancien appariteur de la Faculté de Strasbourg (1872), THOMAS (1896), GERARDHI (1900).

BOUIN, histologie ; ANCEL, anatomie descriptive ; HOICHE, anatomie pathologique ; ÉTIENNE (G.), clinique médicale ; VAUTRIN, clinique chirurgicale. La chaire de pathologie générale et interne était momentanément sans titulaire.

Le décret de 1872 a désigné neuf professeurs adjoints. Huit d'entre eux étaient d'anciens professeurs et adjoints de l'École préparatoire de Nancy : ROUSSEL, DEMANGE (Charles), BÉCHET, GRANDJEAN, XARDEL, POINCARÉ (Léon), PARISOT (Émile), LALLEMENT. Le neuvième, RITTER, était un ancien agrégé de la Faculté de Strasbourg.

Les professeurs adjoints étaient chargés de compléter l'enseignement par des cours et cliniques annexes¹⁰. Trois d'entre eux ont été ultérieurement nommés titulaires : RITTER, professeur de chimie biologique et pathologique; POINCARÉ (Léon), professeur d'hygiène ; LALLEMENT, professeur d'anatomie.

Quant aux autres, leurs emplois furent successivement supprimés au fur et à mesure des extinctions conformément à l'article 8 du décret de 1872. A deux reprises, en 1898 et 1901, la Faculté avait demandé le rétablissement d'un emploi de professeur adjoint pour l'agrégé de chimie GUÉRIN, dont la Faculté, en raison des grands services rendus notamment comme directeur du laboratoire de chimie des cliniques, eût été heureuse de voir la situation améliorée et rendue définitive. Le vœu de la Faculté n'a jamais été réalisé.

En 1906, la question s'est posée en faveur de l'agrégé de physique GUILLOZ, chargé de la clinique complémentaire d'électrothérapie et de radiologie, et qui prenait une part active à l'enseignement depuis dix-sept ans. Le vœu émis à cet effet par la Faculté a été suivi cette fois de l'approbation ministérielle.

La même année, la Faculté a demandé une deuxième nomination comme professeur adjoint en faveur de l'agrégé de chirurgie VAUTRIN, qui appartenait à la Faculté depuis 1882, avait été nommé agrégé en 1886 et était chargé du cours de pathologie externe depuis 1899.

Après les professeurs titulaires et adjoints prennent rang les agrégés. Le recrutement des agrégés était réglé par le statut du 19 août 1857. Il avait lieu par un concours au siège des Facultés ; par un arrêté du 5 juin 1874, celui-ci fut centralisé à Paris¹¹. Les concours ont eu lieu régulièrement tous les trois ans.

¹⁰ ROUSSEL, adjoint à la chaire de clinique obstétricale et gynécologique ; DEMANGE (Ch.), à la chaire de pathologie générale et interne et chargé de la clinique annexe des maladies des vieillards ; BÉCHET, adjoint à la chaire de pathologie externe et chargé de la clinique complémentaire des maladies syphilitiques et cutanées ; GRANDJEAN, adjoint à la chaire de matière médicale et thérapeutique ; XARDEL, à la chaire de clinique médicale ; POINCARÉ (L.), à la chaire de physiologie et chargé de cours complémentaire d'hygiène ; PARISOT (E.), adjoint à la chaire d'accouchement et de maladies des enfants ; LALLEMENT, à la chaire d'anatomie ; RITTER, chargé de l'enseignement de la chimie physiologique et pathologique.

¹¹ Les épreuves étaient de deux ordres : épreuves préparatoires et épreuves définitives. Pour les premières, les candidats devaient donner la preuve de leurs connaissances générales, les mêmes pour toutes les sections de l'agrégation, à l'époque au nombre de quatre : physique, chimie et histoire naturelle; anatomie et physiologie, médecine, chirurgie et accouchements. Les épreuves définitives étaient spéciales à chacune des sections.

Les candidats étaient docteurs en médecine. Les agrégés nommés faisaient un stage de trois ans; ils entraient après ce temps en activité pour neuf ans. Un décret du 10 août 1877 a supprimé le stage. D'après un décret du 30 juillet 1886, les agrégés devaient prendre une part active à l'enseignement par des conférences et des charges de cours. Le décret n'apportait aucune innovation. De tout temps, à Strasbourg déjà, les agrégés en exercice étaient employés comme auxiliaires de l'enseignement et chargés de conférences en rapport avec leurs spécialisations. La Faculté de Nancy, sans attendre la réglementation officielle, n'a fait que continuer la tradition de sa devancière. Elle répondait ainsi au vœu émis par le Ministre Jules Simon, au moment de l'installation de la Faculté de Médecine, de faire participer les agrégés à l'enseignement.

Tous les agrégés en exercice étaient chaque année chargés de conférences destinées à compléter l'enseignement donné dans les chaires magistrales.

Le nombre des agrégés ayant été minime au début, les conférences ont été peu nombreuses et la plupart des professeurs ajoutaient à leur enseignement des conférences avec exercices pratiques. A mesure de la nomination d'agrégés nouveaux, qui sont venus compléter les cadres et remplir les vides, le nombre des conférences a augmenté.

Après les neuf ans d'activité réglementaire, les fonctions de l'agrégé étaient terminées et celui-ci devenait agrégé libre. Certes, la Faculté pouvait demander au Ministre une prolongation ; celle-ci était bien accordée, souvent après hésitation, aux agrégés des sections scientifiques, jamais aux agrégés des sections de pathologie et de clinique. Arrivés au terme de leurs neuf ans d'exercice, les uns et les autres avaient toujours les plus grandes inquiétudes au sujet de leur avenir.

La critique à la méthode adoptée était l'obligation imposée aux candidats de se tenir toujours prêts à exposer une question d'anatomie, de physiologie, de pathologie générales. La préparation au concours exigeait ainsi un effort de mémoire continu et stérilisait le libre travail. La difficulté avait même fait surgir l'idée de supprimer tout concours d'agrégation et de proposer pour les Facultés de Médecine le mode de recrutement adopté pour les Facultés des Sciences et des Lettres.

Un décret du 25 juillet 1906 créa un certificat d'études médicales supérieures qui devait remplacer les épreuves d'admissibilité et donner la preuve que le candidat possédait les connaissances générales indispensables à ceux qui avaient l'ambition d'enseigner. La réforme fut mal comprise et suscita les protestations les plus regrettables. Un groupe assez puissant de mécontents du corps médical y voyait la création d'une classe de médecins supérieurs, qui nuiraient à l'autorité et à la considération des docteurs en médecine. Malgré toutes les concessions faites, transformation du certificat d'études médicales supérieures en certificat d'admissibilité à l'agrégation (Décr. 20 févr. 1907), rétablissement de l'admissibilité dans les concours d'agrégation avec épreuves communes à tous les candidats (Arr. 20 févr. 1907), des manifestations inacceptables se sont reproduites et, finalement, on est revenu à l'ancien régime avec deux ordres d'épreuves : épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission (Arr. 28 juill. 1908, 11 juill. 1909). La question de l'admissibilité étant dès lors réglée, l'attention ne s'est plus portée que sur l'augmentation du nombre des sections de l'agrégation et l'organisation des épreuves correspondantes. Un arrêté du 14 octobre 1909 fixant la date des concours qui devaient s'ouvrir en 1910 pour chacune des sections, des critiques des plus fantaisistes y furent encore une fois proférées et même avec quelque violence. La question fut reprise à l'Association des Membres du corps enseignant des Facultés de Médecine, à la Commission supérieure de l'Enseignement médical qui venait d'être créée. Elle a été finalement réglée par un arrêté ministériel du 18 juillet 1913 sous-divisant le concours d'agrégation en un nombre de sections progressivement porté à 24 et devant entrer en vigueur en 1914.

Pour les premiers, en raison de leur situation un peu particulière, il avait été proposé un moment de créer un ordre spécial d'agrégés. La mesure eût été regrettable; elle eût établi une division dans le corps des agrégés, avec des avantages différents.

Pour les agrégés des sections de pathologie et de clinique, il était avancé qu'ils se créaient des avantages dans l'exercice de leurs fonctions. Au premier abord, l'argument a quelque valeur, mais est-on bien sûr qu'il ne s'en trouverait pas parmi eux qui s'appliqueraient volontiers exclusivement à l'enseignement et à la science sans faire de clientèle, si leur avenir en tant qu'agrégé était mieux assuré ? Un de nos agrégés de la section de médecine s'était uniquement consacré à l'enseignement dont il était chargé, n'avait jamais fait de clientèle jusqu'au jour où il est sorti du cadre des agrégés en exercice pour devenir agrégé libre. Le reproche fait aux agrégés des sections de pathologie et de clinique de s'adresser à la clientèle pour se créer des avantages spéciaux pourrait ne pas toujours être fondé.

D'ailleurs, il ne faut pas se faire illusion, les ressources de la clientèle ne sont pas toujours faciles et si l'agrégé se mettait à les rechercher, il diminuerait autant l'intérêt qu'il devrait porter à ses fonctions d'enseignement.

A Nancy aussi les agrégés des sections de pathologie et de clinique n'ont pas à leur disposition, comme leurs collègues de Paris, Lyon, Bordeaux, des places, de médecins, de chirurgiens, d'accoucheurs des hôpitaux pour leur permettre de trouver quelques ressources matérielles pour le jour où ils ne seraient plus en exercice. Il n'est pas étonnant dès lors que successivement chacun d'eux ait cherché à se créer dans la Faculté même, quelque situation spéciale, à se faire attribuer quelque enseignement spécial, difficile à lui reprendre pour le donner à son successeur le jour où son temps de service actif serait écoulé. Certes, on a vu se produire, grâce au désir des agrégés de se rendre, on pourrait dire indispensables, des innovations heureuses, des créations d'enseignement qui ne figuraient pas sur les programmes officiels, qui ont été de la plus grande utilité pour l'instruction des élèves et le développement de l'enseignement. Mais tous les agrégés ne se sont pas trouvés dans les mêmes conditions. Il en est qui ont été moins heureux. Il résultait de cet état de choses des découragements, des déceptions qu'on voyait se produire périodiquement tous les trois ans. De tout temps la Faculté a insisté sur la grande nécessité d'améliorer la situation des agrégés.

Malgré toutes les enquêtes faites, la question restait toujours en souffrance ; désireuse de conserver les agrégés qui ont donné leurs preuves, la Faculté demandait pour eux des charges de cours complémentaires. Ces charges de cours étaient autorisées par les décrets du 20 août 1877 et 26 juillet 1886. La Faculté n'avait pas attendu la décision ministérielle pour les organiser. Elle assurait les enseignements nouveaux que les progrès des sciences médicales imposaient et qui devaient nécessairement être ajoutés au programme normal de son enseignement en créant des charges de cours qu'elle confiait à ses agrégés libres¹².

Telle était la situation lorsque, à la suite d'une nouvelle étude de la question par l'Association des Membres du corps enseignant des Facultés de Médecine et la Commission supérieure de l'Enseignement médical, instituée pour s'occuper de la question, un décret du 4 mars 1914 améliora

¹² Deux exceptions toutefois sont à relever un cours de clinique complémentaire de maladies mentales est confié à un médecin chef de l'Asile des Aliénés de Maréville, et un cours complémentaire de clinique dentaire à un docteur en médecine, chirurgien-dentiste.

enfin l'avenir des agrégés. A l'expiration de leurs neuf ans d'exercice, ils peuvent être prorogés jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions d'âge et de service prévus pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le Ministre s'était déjà montré dans des dispositions plus favorables ; dès octobre 1912, il a accepté la prolongation demandée par la Faculté pour cinq de ses agrégés sans distinction de section.

Le décret du 1er octobre 1872 avait maintenu dans leurs fonctions huit agrégés en exercice de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Cinq d'entre eux sont seuls venus à Nancy : MONOYER, SCHLAGDENHAUFEN, BOUCHARD, GROSS, BERNHEIM.

De ces cinq agrégés, MONOYER a été ultérieurement nommé professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, SCHLAGDENHAUFEN, à l'École supérieure de Pharmacie de Nancy, BOUCHARD, à la Faculté de Médecine de Bordeaux, les deux autres à la Faculté de Nancy.

De 1878 à 1912, les concours se sont régulièrement tenus tous les trois ans, et cinquante-quatre agrégés ont été successivement désignés pour la Faculté de Nancy¹³.

Vingt-deux¹⁴ d'entre eux ont été nommés à des chaires successivement vacantes ; deux¹⁵ ont été nommés professeurs adjoints; quatre ont été nommés professeurs, l'un¹⁶ à l'École supérieure de Pharmacie de Nancy, les trois autres, aux Facultés de Médecine de Montpellier et d'Alger¹⁷.

En 1914, treize agrégés en exercice étaient chargés de conférences¹⁸. Sur les neuf agrégés libres, deux étaient professeurs adjoints¹⁹, six étaient chargés de cours²⁰, un seul était resté sans emploi.

¹³ 1874-1875, JULIEN, CHRÉTIEN, ENGEL; 1878, P. SPILLMANN, E. DEMANGE, HEYDENREICH, A. HERRGOTT, CHARPENTIER; 1880, GARNIER, WEISS ; 1883, SCHMITT, ROHMER, BARABAN, BAGNÉRIS, MACÉ ; 1886, P. SIMON, P. PARISOT, VAUTRIN, S. REMY, NICOLAS, RENÉ, GUÉRIN ; 1892, HAUSHALTER, FÉVRIER, PRENANT ; 1895, G. ÉTIENNE, ZILGIEN, FROELICH, SCHUHL, JACQUES, GUILLOZ, LAMBERT, VUILLEMIN ; 1898, BOUIN, ANDRÉ ; 1901, L. SPILLMANN, G. MICHEL ; 1904, RICHON, HOCHÉ, G. GROSS, FRUHINSHOLZ, WEBER, LABORDE ; 1907, SENCERT, COLLIN, ROBERT, DUFOUR ; 1910, BUSQUET, LUCIEN, BINET, M. PERRIN ; 1913, THIRY, FAIRISE, J. PARISOT.

¹⁴ CHRÉTIEN, P. SPILLMANN, E. DEMANGE, HEYDENREICH, A. HERRGOTT, CHARPENTIER, GARNIER, WEISS, SCHMITT, ROHMER, BARABAN, MACÉ, P. SIMON, P. PARISOT, VAUTRIN, NICOLAS, HAUSHALTER, PRENANT, G. ÉTIENNE, VUILLEMIN, BOUIN, HOCHÉ.

¹⁵ GUILLOZ, VAUTRIN.

¹⁶ GUÉRIN.

¹⁷ ENGEL, WEBER, DUFOUR.

¹⁸ LUCIEN, COLLIN, ROBERT, G. GROSS, M. PERRIN, BICHON, BINET, LAMBERT, DUFOUR, BUSQUET, FRUHINSHOLZ, SENCERT, J. PARISOT.

¹⁹ GUILLOZ, VAUTRIN.

²⁰ L. SPILLMANN, SCHUHL, ZILGLEN, FROELICH, JACQUES, ANDRÉ.

Enseignement

Au moment du transfert de la Faculté de Médecine de Strasbourg à Nancy, les études de médecine étaient encore réglées par un arrêté du 8 juillet et le décret du 7 septembre 1854. Elles comprenaient quatre années d'études, avec seize inscriptions, trois examens de fin d'année pour les trois premières années d'études, cinq examens de fin d'études et la présentation d'une thèse.

Deux inconvénients étaient signalés au programme. Le premier examen de fin d'année comportait la physique, la chimie, l'histoire naturelle avec addition de leurs applications à la médecine. Les professeurs pouvaient-ils enseigner ces dernières à des étudiants qui ne possédaient pas la moindre connaissance des sciences médicales ?

Une autre difficulté était le programme du troisième examen de fin d'études, qui comportait également la physique, la chimie, l'histoire naturelle et prenait place après les deux premiers examens portant sur l'anatomie, la physiologie, les pathologies médicale et chirurgicale. Suspendre brusquement les études médicales proprement dites pour se mettre de nouveau dans la mémoire, les notions oubliées de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, était pour les élèves une cause de trouble dans le cours de leurs études. Une réforme s'imposait.

Des décrets du 20 juin 1878 et du 23 juillet 1882 supprimaient les examens de fin d'année. L'ancien troisième examen de doctorat, portant sur la physique, la chimie, l'histoire naturelle, prenait rang après la première année d'études et devenait le premier examen de doctorat.

La réforme n'était qu'une demi-mesure. La difficulté restait de faire entrer dans le programme de la première année d'études et du premier examen, les applications à la médecine, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, qui ne cessaient de progresser et qui, logiquement, ne pouvaient être enseignées que plus tard ; d'autre part la division du deuxième examen en deux parties concernant l'anatomie et la physiologie et réparties dans la troisième et même la quatrième année d'études, diminuait d'une façon fâcheuse le temps laissé à l'élève pour compléter ses études de pathologie et de clinique.

L'organisation dans les Facultés des Sciences de l'enseignement spécial sanctionné par un certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, qui était exigé des étudiants en médecine au moment de leur première inscription, permettait aux Facultés de Médecine de ne plus s'occuper que des applications de ces sciences. Il était naturel de placer l'étude de ces applications au cours des études et non pas à leur début et enfin de commencer les études de médecine par celles de l'anatomie et de la physiologie. Les décrets des 31 juillet 1893 et 24 juillet 1899 établissaient ces changements, mais les examens restaient toujours encore échelonnés d'après les inscriptions et l'organisation des études restait fautive.

Entre temps, une question spéciale devait attirer l'attention de la Faculté. Le développement des études scientifiques proprement dites ne faisait qu'augmenter. La Faculté ne devait plus être uniquement une école professionnelle, destinée à faire des praticiens, mais elle était aussi un établissement d'enseignement supérieur d'ordre scientifique, dans lequel la science est et doit être cultivée pour elle-même. Dans un mémoire fort circonstancié du 20 juin 1899, le professeur MEYER,

au nom de ses collègues directeurs de laboratoires, a exposé les motifs qui plaidaient en faveur de la création d'attestations et du titre de docteur ès sciences biologiques.

Le projet a été approuvé par la Faculté et par arrêté ministériel du 16 février 1900.

Les efforts de la Faculté n'ont eu malheureusement que peu de résultats, les attestations et le doctorat ès sciences biologiques ne donnant aucun avantage spécial.

Quant aux études normales, après de nombreuses enquêtes, une nouvelle organisation en fut décidée par les décrets du 11 et du 26 janvier 1909. Les exigences sans cesse croissantes des sciences médicales aboutirent à la prolongation d'une cinquième année de scolarité, avec distribution plus logique de cinq examens de fin d'année et trois examens cliniques après la vingtième inscription. Les examens de fin d'année portaient sur les matières enseignées dans l'année et comprenaient des épreuves pratiques et des épreuves orales. Un décret du 29 novembre 1911 confirma les données du décret du 11 janvier 1909.

Après la révision des dispositifs des derniers décrets par l'Association des Membres du corps enseignant des Facultés de Médecine, quelque temps après par la Commission supérieure de l'Enseignement médical, un décret du 29 juillet 1912 a définitivement réglé le programme des études médicales. La durée des études reste fixée à cinq ans, les deux premières années sont consacrées à l'étude de l'état physiologique, les trois dernières à celle de l'état pathologique. Études et examens se terminent toujours par la soutenance d'une thèse qui assure le grade de docteur. La réorganisation des études devait avoir lieu le 1^{er} novembre 1913.

De tout temps la Faculté de Nancy s'était appliquée à établir son enseignement en rapport avec les progrès des sciences médicales. L'énumération de ses cliniques et de ses laboratoires en rendra compte.

Cliniques et hôpitaux

Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine, la situation des cliniques et des hôpitaux était l'objet des plus graves préoccupations. Ils se trouvaient dans un état d'exiguïté extrême qui ne pouvait que compromettre l'avenir de la Faculté. Les cliniques de médecine et de chirurgie étaient installées à l'hôpital Saint-Charles, dont l'origine remontait à 1626²¹. Celui-ci se trouvait rue Saint-Jean à l'emplacement occupé actuellement par les Magasins Réunis. La partie gauche de l'hôpital comprenait la maison mère des sœurs de Saint-Charles, seules la partie droite et une aile transversale étaient occupées par les services de médecine et de chirurgie²².

L'École secondaire en 1822, puis l'École préparatoire de Médecine en 1843 y avaient installé leurs cliniques.

Les locaux étaient de beaucoup trop exigus pour un enseignement clinique de Faculté. La Commission administrative des hospices et la municipalité s'occupaient d'améliorer la situation.

Un incendie venait de détruire une partie de l'hospice Saint-Stanislas, des enfants assistés. La Faculté avait un instant pensé qu'on pourrait réédifier l'hospice et peut-être en faire un hôpital des cliniques. Pour donner satisfaction à des besoins urgents, le maire proposa à la Commission des hospices la cession du dépôt de mendicité (aujourd'hui École supérieure des filles) ; dès 1873, celui-ci était

²¹ C'est le 9 octobre 1626 que Charles IV a fondé la maison placée sous l'invocation de saint CHARLES BORROMÉE. L'objectif était de créer une « œuvre charitable en faveur de jeunes enfants ». Accessoirement le fondateur y établit une « infirmerie pour secourir les pauvres ». Bien des péripéties troublent son développement. En 1628, la maison avait même été transformée en établissement industriel (manufacture de drap, teinturerie, dépôts de tapisseries, d'étoffes diverses). En 1631, l'Administration de l'hôpital Saint-Julien s'est rendue acquéreur de l'immeuble dans le but de créer une annexe à son service de malades. Mais bientôt l'occupation française entrave tout fonctionnement de la maison qui devint l'Hôpital royal de la garnison pour les troupes du roi Louis XIII. A la rentrée de Charles IV, de nouvelles difficultés se sont présentées avec l'ancien propriétaire de l'immeuble, Emmanuel CHAUVENEL, qui venait de fonder la congrégation de Filles de la Charité. En 1662, redevenu propriétaire de Saint-Charles, il y reconstitua la congrégation sous le nom de « Sœurs de la Sainte Famille ». C'est en 1679 que l'évêque de Toul, Jacques DE FIEUX, autorise les Filles de la Sainte-Famille à s'organiser en communauté et à changer leur nom en celui de Sœurs de Saint-Charles-Borromée.

Bientôt des difficultés nouvelles surgirent. En 1706, le duc LÉOPOLD rétablit dans la maison la manufacture de draps qui y avait autrefois existé. En 1709, le duc réunit à Saint-Charles l'hôpital Saint-Roch fondé en 1694 et qui manquait de place. L'hôpital Saint-Charles est sécularisé comme faisant partie du domaine des pauvres. Finalement, il pouvait être considéré comme une propriété commune entre l'hôpital et la congrégation.

Appelé successivement pendant la tourmente révolutionnaire Hôpital Le Peletier, puis Hôpital de la Commune, toutes les ressources de l'hôpital ont été absorbées pour les soins, à donner aux militaires pendant les guerres de la République et de l'Empire. Un décret du 13 novembre 1808 confirmait à la Congrégation de Saint-Charles son existence légale, lui accordant le droit d'habitation à perpétuité dans l'hôpital et d'y installer la Maison mère et le Noviciat. En 1820, l'hôpital reprit son ancien nom d'Hôpital Saint-Charles.

²² Dans un autre bâtiment transversal se trouvait la pharmacie, où l'on pouvait admirer d'anciens bocaliers et poteries qui se trouvent aujourd'hui au Musée lorrain.

aménagé pour recevoir des malades et devint l'hôpital Saint-Léon. Il fut décidé d'y installer les deux cliniques chirurgicales.

Le décret d'octobre 1872 avait nommé deux professeurs de clinique chirurgicale ; la disposition de l'hôpital Saint-Léon permettait de confier à chacun d'eux un service spécial, ce que l'exiguïté de l'hôpital Saint-Charles avait, empêché. Celui-ci ainsi dégagé, on put y dédoubler le service de médecine et y établir également deux cliniques médicales pour les deux professeurs de clinique médicale. Un service de clinique ophtalmologique put être créé.

Tous ces arrangements pris n'étaient encore que provisoires. Il a été d'abord question d'agrandir les hôpitaux Saint-Charles et Saint-Léon. Des projets à cet effet furent soumis à la Faculté. Le doyen STOLZ désigna deux commissions, chacune d'elles sous la présidence du professeur RAMEAUX, et composées l'une des professeurs V. PARISOT, BERNHEIM et de l'agrégé MONOYER pour examiner l'avant-projet de reconstruction de l'hôpital Saint-Charles, l'autre des professeurs RIGAUD, SIMONIN et de l'agrégé GROSS pour établir un avant-projet d'agrandissement de l'hôpital Saint-Léon.

Les projets ne donnaient satisfaction que dans une certaine mesure. Les changements proposés nécessitaient, à l'hôpital Saint-Charles, le déplacement de la maison mère des sœurs. L'emplacement de l'hôpital se trouvait en outre dans des conditions hygiéniques qui étaient loin d'être irréprochables. L'agrandissement de l'hôpital Saint-Léon demandait l'acquisition des propriétés contiguës et le voisinage du chemin de fer était une objection non sans valeur. Les projets proposés ne contentaient personne, mais faute de mieux tout le monde avait paru s'y rallier.

Devant toutes les objections soulevées, le Conseil municipal pour étudier la question nomma une commission comprenant un membre du Conseil municipal, le professeur V. PARISOT, les vice-présidents de la Commission des hospices, LECLERC, du Conseil d'hygiène, le professeur SIMONIN, deux professeurs de la Faculté de Médecine, FELTZ et TOURDES; ce dernier fut désigné comme rapporteur.

La question se ramena immédiatement à l'étude de la construction d'un hôpital général des cliniques, sur le terrain dit de la Prairie, projet qui en 1867 avait déjà été adopté en principe par la Commission des hospices et avait même déterminé l'acquisition de propriétés voisines par la ville. Le programme de l'hôpital nouveau demandait deux cliniques chirurgicales, deux cliniques médicales, une clinique pour maladies des yeux, une clinique pour maladies des enfants et tous les services généraux et administratifs.

L'important et très détaillé rapport du professeur TOURDES a été envoyé au maire, approuvé par le Conseil municipal, le 25 février 1878, et les constructions furent aussitôt décidées et commencées.

Le projet répondait à toutes les nécessités du moment, mais faute de disponibilités suffisantes, il a dû être réduit pour son exécution immédiate. Les premières constructions ont été les deux bâtiments parallèles (pavillons Collinet de la Salle et Roger Videlage) destinés à recevoir les cliniques chirurgicales et médicales. La construction des pavillons pour maladies des yeux et des enfants a été ajournée. De même les services administratifs et économiques, qui aujourd'hui seulement sont en voie d'achèvement, ne comprenaient à l'époque que les bâtiments du côté gauche de la cour d'entrée.

L'inauguration du nouvel hôpital et des nouveaux services cliniques a eu lieu le 5 novembre 1882. La cérémonie tenait lieu de séance de rentrée de la Faculté de Médecine; elle a eu lieu dans l'amphithéâtre de clinique chirurgicale du pavillon Roger Vidérange. L'assistance comprenait le Recteur de l'Académie MOURIN, des représentants de la municipalité, de la Commission des hospices, des médecins de l'hôpital militaire et de la garnison, les professeurs et agrégés de la Faculté de Médecine, de nombreux étudiants.

Le doyen TOURDES a ouvert la séance en exprimant la reconnaissance de la Faculté de Médecine envers l'autorité municipale qui a mis la Faculté en possession d'un grand hôpital des cliniques et doté la ville de Nancy d'un établissement de premier ordre aussi utile à l'humanité qu'à la science. Il proclame ensuite les noms des lauréats de l'année scolaire écoulée, puis il donne la parole au professeur V. PA-RISOT pour le discours d'ouverture.

En sa qualité de plus ancien professeur de clinique, V. PARISOT a été dans cette circonstance l'interprète naturel de la Faculté de Médecine, a retracé l'historique des travaux qui ont abouti à la construction du nouvel hôpital.

Les deux cliniques de l'hôpital Saint-Charles et les deux cliniques de l'hôpital Saint-Léon furent transférées au nouvel hôpital, les cliniques chirurgicales au rez-de-chaussée, les cliniques médicales au premier étage des nouveaux bâtiments.

Chacun des services comprenait quatre salles, de vingt lits chaque ; deux salles pour les hommes, deux pour les femmes et séparées pour les cliniques chirurgicales par une salle d'opérations et de conférences, une salle pour les opérations de laparotomie, une salle pour les examens gynécologiques, une salle de pansements, et pour les cliniques médicales, par une salle de conférences, un laboratoire de recherches, un local pour les collections anatomopathologiques. Des pavillons spéciaux furent destinés aux malades atteints d'affections contagieuses.

Après l'aménagement des locaux, l'attention devait se porter sur les ressources cliniques. D'année en année celles-ci ont progressivement augmenté. Après avoir compté, en 1872-1873, 1246 malades - aux cliniques des hôpitaux Saint-Charles (691) et Saint-Léon (555), les cliniques du nouvel hôpital reçurent, en 1888, 2961 malades, en 1898, 5257 malades, en 1913-1914, 9000 malades.

Afin d'augmenter les ressources cliniques, le doyen STOLTZ s'était appliqué, dès 1873, à obtenir des allocations analogues à celles qui étaient données aux cliniques de la Faculté de Médecine de Strasbourg²³. Grâce à son intervention le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, dès 1876, a voté une subvention de 5000 francs pour l'admission, dans les services cliniques, de malades venus du département et qui offraient un intérêt particulier pour l'enseignement. C'était en même temps un acte de charité en faveur de malades de la campagne qui recevaient ainsi des secours qui pouvaient difficilement leur être donnés à domicile et des soins spéciaux qu'ils ne pouvaient trouver que dans des services cliniques. Une subvention analogue de 5000 francs a bientôt été accordée par le Conseil général des Vosges, puis d'autres moins importantes par les Conseils généraux de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Haute-Saône. Une moyenne de 500 à 600 malades par an ont été admis aux frais de ces subventions départementales dans les différentes cliniques de la Faculté.

²³ La Faculté de Médecine de Strasbourg avait à sa disposition pour malades étrangers à la ville, un fonds spécial de 5000 francs votés par le Conseil général du Bas-Rhin et une somme égale donnée par la ville.

Les premiers titulaires des cliniques médicales ont été les professeurs HIRTZ et V. PARISOT, qui ont eu successivement pour successeurs les professeurs BERNHEM, P. SPILLMANN, SCHMITT, SIMON, G. ÉTIENNE; pour les cliniques chirurgicales les premiers titulaires ont été les professeurs RIGAUD et SIMONIN ; leurs successeurs ont été les professeurs E. MICHEL, GROSS, HEYDENREICH, WEISS.

L'enseignement magistral était complété par des conférences faites par les agrégés des sections correspondantes²⁴.

Un service de consultations, en étendant l'assistance médicale à de nombreux malades, avait encore une utilité réelle pour l'enseignement.

Après les quatre cliniques magistrales précédentes qui existaient déjà à la Faculté de Médecine de Strasbourg, ont été créées les cliniques magistrales d'ophtalmologie et de médecine infantile. Dès 1872, une charge de cours complémentaire d'ophtalmologie et de clinique ophtalmologique a été créée à la Faculté de Nancy²⁵ et confiée à l'agrégé MONOYER (arrêté du 12 décembre 1873), qui avait fait une étude approfondie de la spécialité. Après la nomination de MONOYER comme professeur de physique à la Faculté de Médecine de Lyon (1878), la charge de clinique d'ophtalmologie, encore installée à l'hôpital Saint-Charles, a été successivement occupée par les agrégés GROSS, HEYDENREICH, WEISS, puis en 1883 par l'agrégé ROHMER, qui transféra le service à l'hôpital civil.

Installé d'abord au deuxième étage du pavillon Roger de Vidéange, il le fut en 1897 dans un pavillon spécial, le pavillon Bruillard-Balbâtre, construit dans la cour principale de l'hôpital et établi avec toutes les exigences de la pratique de la spécialité.

En 1898, la clinique a été élevée au rang de clinique magistrale par la titularisation de ROHMER. Elle a rapidement progressé grâce à la compétence et au dévouement du titulaire.

De 1872 à 1882 le nombre des malades traitée à la clinique a varié de 72 à 85, et durant ce temps le nombre des consultations a été de 245 à 327. À partir de 1882, le nombre des malades a progressivement passé à 850 et celui des consultations à 3000 et 3500. Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine, il existait à la maison départementale de secours un service d'enfants scrofuleux et teigneux confié au professeur adjoint BÉCHET et au suppléant BERTIN. En 1880, un service de clinique complémentaire de maladies des enfants est créé et successivement confié aux agrégés A. HERRGOTT, SCHMITT, SIMON. Les enfants atteints d'affections aiguës étaient disséminés dans les services de clinique générale à l'hôpital civil. La Faculté demandait instamment la création d'un service de clinique médicale infantile. Pour combler la lacune, les agrégés SCHMITT, puis SIMON avaient été chargés de conférences sur les maladies des enfants, auxquelles étaient jointes des consultations spéciales à l'hôpital civil. En 1894, un cours de clinique complémentaire de médecine infantile a été confié à l'agrégé HAUSHALTER et un service spécial de clinique a été installé à l'hôpital civil, au deuxième étage du pavillon Roger de Vidéange.

²⁴ De 1878 à 1913, agrégés de médecine : P. SPILLMANN, E. DÉMANGE, SCHMITT, P. SIMON, P. PARISOT, HAUSHALTER, G. ÉTIENNE, ZILGIEN, L. SPILLMANN, RICHON, M. PERRIN, J. PARISOT ; agrégés de chirurgie : HEYDENREICH, WEISS, ROHMER, VAUTRIN, FÉVRIER, FROELICH, ANDRÉ, G. MICHEL, G. GROSS, SENCERT, BINET.

²⁵ C'est la Faculté de Médecine de Strasbourg qui la première en France a possédé un enseignement officiel de maladies des yeux. Il a été créé en 1829 par Victor STOEBER, plus tard professeur de pathologie générale et de clinique des maladies des yeux.

Une construction nouvelle, le pavillon Virginie Mauvais, spécialement destiné aux enfants malades, devait bientôt permettre une installation meilleure. Dans le courant de 1894, l'aménagement du pavillon ne laissait plus rien à désirer. Le service comprenait trois salles avec un total de quarante lits pour enfants malades, une salle de conférences, un laboratoire avec collections importantes de pièces anatomiques, de préparations histologiques, photographies. Le service recevait un millier d'enfants par an. Y étaient jointes des consultations auxquelles se présentaient annuellement plus de 3500 enfants. La Commission des hospices a fait encore élever dans le terrain de l'hôpital des pavillons spéciaux pour les enfants atteints d'affections contagieuses, avec une moyenne de 200 entrées par an. En 1909, elle ajouta un service de pouponnière.

Enfin dans le courant de 1899-1890, les enfants atteints d'affections chroniques encore hospitalisés à la Maison de secours ont été transférés à l'hospice J.-B. Thiéry, nouvellement élevé à Maxéville et aménagé pour les recevoir dans des conditions hygiéniques infiniment meilleures qu'à la Maison de secours. L'hospice J.-B. Thiéry est une création départementale ; le service qui y est installé reste un complément de la clinique de médecine infantile. Il reçoit près de 900 petits malades par an.

En 1906, la clinique complémentaire de maladies des enfants a été transformée en chaire magistrale et l'agrégé HAUSHALTER a été nommé professeur de clinique de médecine infantile. La clinique n'a fait que se développer depuis.

Les trois cliniques suivantes furent organisées en même temps : la clinique de chirurgie infantile et d'orthopédie, la clinique d'otorhinolaryngologie, la clinique des maladies des voies urinaires. L'enseignement de l'orthopédie a débuté par l'organisation, en 1897, d'une consultation d'orthopédie confiée à l'agrégé FROELICH. Dans le sous-sol du pavillon Mauvais fut installée une salle d'orthopédie avec tous les appareils nécessaires à la pratique. L'installation était à l'époque la plus complète de toutes celles qui existaient en France. L'importance prise par les consultations, qui comprenaient des séances de technique orthopédique et auxquelles s'étaient peu à peu jointes des consultations de chirurgie infantile, réclamait une amélioration.

L'administration des hospices dut bientôt ouvrir au premier étage du pavillon Mauvais des salles spécialement réservées aux enfants atteints d'affections chirurgicales, qui auparavant étaient admis dans les services de clinique chirurgicale générale. Un service de chirurgie infantile était ainsi installé avec l'agrégé FROELICH comme titulaire. Une salle d'opérations, une salle de pansements, une installation de radiographie furent annexées au service. Celui-ci a peu à peu réuni une collection importante de moulages de malformations orthopédiques, de photographies de ces mêmes lésions. Plus de 700 petits malades étaient hospitalisés par an et le chiffre des consultations s'est élevé jusqu'à 3000 et plus.

Le développement continu du service, pour lequel le Conseil de l'Université avait créé en 1901 une charge de clinique d'orthopédie, dut bientôt la transformer en charge de clinique d'orthopédie et de chirurgie infantile. Au moment de la mise en vigueur du nouveau régime d'études, la charge de clinique complémentaire fondation de l'Université fut transformée en charge de clinique complémentaire d'État.

L'enseignement clinique des maladies de l'oreille, du nez et de la gorge a été créé par l'agrégé JACQUES, en juillet 1897. En 1901, l'Université lui accorda une charge de clinique complémentaire

d'otorhinolaryngologie. Après un voyage d'études aux principales universités étrangères, puis à Bordeaux, à Paris, l'agrégé JACQUES était tout désigné pour un enseignement officiel de la spécialité.

L'enseignement s'est fait tout d'abord par une simple consultation qui se tenait à l'hôpital civil dans un petit bâtiment spécial. L'exploration et le traitement des nombreuses cavités de la face et de l'oreille exigeaient une installation particulière, une instrumentation délicate et compliquée avec mode d'éclairage spécial. De plus, pour enseigner aux élèves l'usage de l'instrumentation d'exploration et leur faire connaître les affections qu'ils devaient apprendre à reconnaître et à traiter, des dispositions spéciales et un local approprié étaient nécessaires. Le nombre des consultations s'était progressivement élevé jusqu'à 4000.

Bientôt la Commission des hospices affecta à la clinique un certain nombre de lits au deuxième étage du pavillon Collinet de la Salle. Le nombre des hospitalisés s'est élevé jusqu'à un millier. Le nombre des opérations pratiquées soit au service hospitalier, soit à la consultation dépassait 2000 par an.

Le matériel d'études comprenait encore des collections à l'époque uniques en France, et qui consistaient en figures murales, pièces d'anatomie normale et pathologique servant aux démonstrations qui complétaient l'enseignement.

Malgré toutes les améliorations apportées successivement au service de la clinique, celle-ci était loin d'avoir une installation en rapport avec l'importance et la prospérité de cet enseignement. Le Ministère, d'ailleurs, n'a pas cessé d'encourager le développement de l'otorhinolaryngologie. A l'occasion de la mise en vigueur du nouveau régime des études, il a transformé la charge de cours complémentaire fondation d'Université en charge de cours complémentaire d'État.

Une consultation spéciale pour maladies des voies urinaires a été ouverte en 1899 à l'hôpital civil sous la direction de l'agrégé ANDRÉ. Elle a été provisoirement installée dans la salle des consultations de chirurgie générale. En 1901, une salle spéciale a été aménagée.

A la même époque, le Conseil de l'Université reconnaissant l'utilité de l'enseignement des voies urinaires, créa une charge de cours complémentaire de clinique des voies urinaires. Le nombre des malades se présentant aux consultations augmentait d'année en année. En 1911-1912, il s'est élevé jusqu'à 6000. Une amélioration du service s'imposait. En 1906, un certain nombre de lits lui ont été accordés au deuxième étage du pavillon Collinet de la Salle, avec une salle d'opérations en commun avec la clinique d'otorhinolaryngologie. L'agrégé ANDRÉ complétait son enseignement par des conférences cliniques.

La clinique des maladies des voies urinaires s'est maintenue dans un état de prospérité malgré l'exiguïté des locaux et le petit nombre des lits. L'agrandissement du service était de toute nécessité, vu l'importance de l'enseignement, reconnue d'ailleurs par l'État, qui à l'occasion de la mise en vigueur du nouveau régime d'études, en 1914, prit à sa charge le cours complémentaire de clinique des maladies des voies urinaires et nomma l'agrégé ANDRÉ chargé du cours complémentaire d'État.

A mesure des progrès continus des sciences médicales, il convenait d'introduire dans l'enseignement l'étude des applications de la physique médicale au diagnostic et au traitement des maladies. C'est ainsi qu'en 1895, la Faculté créa un service de consultations pour électrodiagnostic et électrothérapie, sous la direction de l'agrégé GUILLOZ, qui s'était inspiré des installations analogues qu'il était allé visiter dans plusieurs grands hôpitaux de France.

Une première mise de fonds de 10000 francs nécessaires à l'installation du service a été due à la générosité du Ministère de l'Instruction publique. La Faculté participa aux dépenses d'aménagement et de perfectionnement à l'aide de sacrifices faits sur son propre budget et en particulier celui du laboratoire de physique.

Le nombre des opérations d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a rapidement augmenté. Dès sa première année d'exercice 381 malades avaient été traités au service et avaient nécessité 2743 applications diverses.

GUILLOZ ajouta aussitôt un laboratoire de radioscopie et de radiographie. L'importance, à l'époque, de cette nouvelle conquête de la science, au point de vue de ses applications à la clinique, n'était plus à démontrer. Tenu au courant de la question, le Ministre de l'Intérieur, par une circulaire en date du 23 juin 1898, recommanda aux préfets d'attirer sur la question l'attention des commissions administratives des hospices et de les engager à prendre de concert avec les municipalités les mesures nécessaires pour assurer au corps médical l'outillage et l'installation essentiels pour l'application de la radiographie. Le maire MARINGER s'est empressé de venir en aide à la Commission des hospices en demandant au Conseil municipal un crédit spécial pour la création du laboratoire.

Les applications de la radiographie à la chirurgie datent, à Nancy, du moment même de la découverte de Roentgen, en 1895. En mars 1896, elle n'était déjà plus limitée à la chirurgie des membres, une balle put être extraite du thorax d'un adulte, grâce à des radiographies obtenues par GUILLOZ. A partir de 1899, le service de radioscopie et de radiographie fonctionnait régulièrement et ces moyens d'études, de contrôle, de recherche étaient systématiquement employés dans les cliniques de la Faculté.

Les locaux affectés au service d'électrothérapie et de radiographie se trouvaient dans le sous-sol du pavillon Balbâtre; déjà très défectueux par eux-mêmes, ils sont restés absolument insuffisants. La Faculté ne pouvait qu'être très heureuse de savoir les agrandissements et améliorations que la Commission des hospices projetait.

L'extension rapide prise dès le début par le service de clinique de l'agrégé GUILLOZ décida le Conseil de l'Université de le comprendre, dès 1901, dans le nombre des enseignements de clinique complémentaires qu'il avait créés à l'époque. En 1914, la charge de cours complémentaire fondation de l'Université a été transformée en charge de cours complémentaire d'État, avec l'agrégé GUILLOZ comme titulaire.

Un service de clinique spéciale a encore été installé à l'hôpital civil, la clinique dentaire.

L'idée première de la création d'un enseignement dentaire à la Faculté de Médecine appartient au professeur BERNHEIM et au doyen GROSS. Après d'assez longues et laborieuses négociations, la Faculté de Médecine, par « arrêté ministériel du 18 juillet 1901, a été autorisée à organiser un enseignement dentaire. Celui-ci était une innovation dans les Facultés de Médecine. La Faculté de Nancy était la première à le posséder. Il n'était organisé nulle part en France²⁶.

²⁶ A l'ancienne Faculté de Médecine de Strasbourg, le professeur E. MICHEL consacrait dans son cours de médecine opératoire, une série de leçons à l'art dentaire et aux opérations sur les dents. L'exemple de la Faculté de Strasbourg n'avait été imité nulle part.

C'est la raison pour laquelle de nombreux dentistes étrangers, américains surtout, étaient venus s'établir chez nous, au grand détriment de ceux qui dans notre pays se vouaient à la profession. Les conditions de l'exercice de la profession de dentiste étaient bien stipulées dans la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine. Nul ne pouvait plus exercer la profession, s'il n'était muni du diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, mais, chose étrange, l'État, tout en ayant bien spécifié, par les décrets de 1893 et 1894, les conditions pour obtenir le grade qu'il avait institué, n'en avait pas établi les voies et moyens, abandonnant le monopole de l'enseignement aux écoles libres qui s'étaient créées à Paris, Lyon, Bordeaux. En vertu d'un décret spécial du 31 décembre 1894, les écoles libres étaient autorisées à donner l'enseignement dentaire. Seuls les examens en vue de l'obtention du diplôme de chirurgien dentiste, grade d'État, étaient réservés aux Facultés et Écoles de Médecine. Un engagement malheureux de l'État, pris vis-à-vis de ces écoles libres, devait enlever tout espoir d'obtenir un appui matériel pour la création d'un enseignement dentaire dans une Faculté ou École de Médecine.

Le premier devoir était d'installer une clinique dentaire. Sur la demande de la Faculté, la Commission des hospices décida l'ouverture à l'hôpital civil d'un service de consultations pour maladies des dents. Sa direction a été confiée au Dr R. ROSENTHAL, chirurgien dentiste, et la clinique a commencé à fonctionner à la rentrée de 1901-1902.

Primitivement installée dans les locaux des consultations générales, bientôt dans un local spécial, la clinique a été finalement transférée dans une annexe du pavillon Bruillard-Balbâtre.

Le chiffre des consultations et opérations pratiquées était la preuve non seulement des grandes ressources de l'enseignement de la clinique de l'art dentaire, mais encore des services rendus par les consultations à la population de Nancy : dès la première année, s'étaient présentés à la clinique 1061 malades, et avaient été pratiquées 707 opérations d'extraction, obturation et autres. Ces chiffres se sont progressivement élevés à 6384 consultations et 5834 opérations, en 1913.

Le nombre de plus en plus grand des malades qui demandaient à être admis dans les différents services cliniques de l'hôpital civil avait déterminé un encombrement fâcheux des salles. Pour remédier à cet état de choses, la Commission des hospices, en 1910, installa à la Maison Marin, à côté du grand séminaire, des services pour convalescents. La Faculté y organisa des cliniques propédeutiques, dont les agrégés RICHON, PERRIN, SENCERT, BINET étaient chargés.

Bientôt, en 1912-1913, ces services ont été transférés dans une partie des locaux de l'ancien Sacré-Cœur (quai de la Bataille), transformés en hôpital Maringer, ainsi appelé en souvenir de l'ancien maire à qui la Commission des hospices devait d'être devenue propriétaire de l'immeuble. Les convalescents entassés dans les locaux exigus de la Maison Marin se trouvaient logés ainsi dans des salles mieux aérées, au milieu de grands jardins, toutes conditions plus favorables à l'achèvement de leur guérison.

La Faculté pouvait aussi organiser dans des conditions meilleures au nouvel hôpital, les cliniques médicale et chirurgicale élémentaires que le nouveau régime des études médicales lui imposait. Ont été désignés pour ces enseignements, les agrégés ZILGIEN et G. MICHEL. L'hôpital Maringer devait bientôt recevoir un service clinique important, la clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Au moment du transfert de la Faculté de Médecine à Nancy, il existait à la Maison départementale de secours un service des maladies syphilitiques et cutanées, dont le professeur adjoint BÉCHET et le suppléant BERTIN étaient les titulaires.

Après les décrets du 20 août 1877 et 15 août 1879, le service fut divisé en un service de clinique annexe des maladies syphilitiques et un service de clinique annexe des maladies cutanées, confiés aux agrégés P. SPILLMANN et A. HERRGOTT. Après titularisation de ces derniers, les deux services ont été réunis en une clinique annexe de dermatologie et de syphiligraphie, confiée successivement aux agrégés SCHMITT, VAUTRIN, FÉVRIER, et qui devint en 1907 un cours de clinique complémentaire confié à l'agrégé L. SPILLMANN.

Quant aux locaux attribués, à la Maison de secours, au service de la clinique des maladies syphilitiques et cutanées, ils étaient à tous les points de vue très défectueux. De temps en temps quelque amélioration y était introduite, mais les critiques restaient toujours sérieuses.

En 1912, la Commission des hospices décida l'installation de la clinique à l'hôpital Maringer.

Le 1er avril 1914, le transfert a pu être opéré. Il en est résulté pour le service de clinique spéciale si important, une amélioration considérable.

La clinique complémentaire comprenait un service pour maladies cutanées, un service de vénériens et syphilitiques, celui des prostituées. La dernière année avant le transfert, en 1912-1913, le nombre des hospitalisés atteignait le millier.

Les consultations attachées à la clinique, véritable dispensaire antivénérien, étaient toujours très suivies. En 1912-1913, le nombre des consultants s'était élevé à 4000.

A côté de la salle destinée aux consultations, a été installé un laboratoire d'analyses avec tout l'outillage nécessaire. La remarquable collection de moulages, photographies, documents de toutes sortes rassemblés depuis plusieurs années déjà et de la plus grande utilité pour l'enseignement, y recevait tout l'emplacement nécessaire.

La dernière création de la Commission des hospices est l'hôpital spécial pour tuberculeux, élevé à proximité de l'hôpital Maringer et auquel, sur la proposition du professeur BERNHEIM, fut donné le nom du médecin vosgien qui le premier a reconnu la contagiosité de la tuberculose, de VILLEMIN, ancien répétiteur à l'École du Service de Santé militaire de Strasbourg, ancien professeur au Val-de-Grâce.

Le vaste et bel hôpital, prévu pour 180 lits, devait comprendre un pavillon pour les hommes et un pavillon pour les femmes. Les malades atteints d'affections tuberculeuses ne devant plus être placés dans les services de clinique médicale à l'hôpital civil, il incombait d'organiser à l'hôpital Villemin un enseignement clinique spécial pour malades tuberculeux. Deux cours complémentaires de clinique des maladies tuberculeuses furent créés et confiés aux agrégés M. PERRIN et J. PARISOT, par arrêté rectoral du 6 janvier 1914.

A peine sorti de terre au début des hostilités, l'hôpital VILLEMEN a pu être rapidement aménagé et mis à la disposition de l'autorité militaire qui s'était empressée d'y installer des services de contagieux. Il devait nécessairement reprendre sa destination première après la guerre,

L'administration des hospices civils a encore la gérance de l'hospice Saint-Julien. Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine, il s'agissait encore de l'ancien hospice Saint-Julien, construit en 1588²⁷, derrière l'Hôtel de Ville, sur l'emplacement occupé actuellement par l'hôtel des Postes et son voisinage.

Un enseignement des maladies des vieillards a été fait à l'infirmierie de l'hospice par le professeur adjoint Charles DEMANGE. Le cours complémentaire de clinique des maladies des vieillards n'a été officiellement institué que plus tard. L'agrégé Émile DEMANGE en a été chargé et assura l'enseignement jusqu'à sa titularisation dans la chaire de médecine légale, en 1889. Il eut pour successeur à l'hospice Saint-Julien l'agrégé P. PARISOT.

L'hospice Saint-Julien où se trouvait primitivement la clinique des maladies des vieillards était destiné à disparaître. Un nouvel hospice pour vieillards fut élevé au voisinage de l'hôpital civil. La clinique y fut organisée et reçut ainsi un nouveau développement. Il y fut annexé un laboratoire pour recherches cliniques.

Après la titularisation de l'agrégé P. PARISOT, la clinique des maladies des vieillards a été confiée à l'agrégé G. ÉTIENNE, et, en 1913, à l'agrégé RICHON.

A la Maison départementale de secours²⁸, dont l'origine remonte à 1624, a été installé à la clinique d'accouchements. La chaire d'accouchements et de clinique d'accouchements, occupée à Strasbourg

²⁷ L'hospice Saint-Julien, ville neuve, remplaçait l'hospice du même nom de la ville vieille, qui était la première maison hospitalière, placée sous l'invocation de saint Julien et fondée en 1335 par un simple prêtre nommé WARNIER. L'établissement a subsisté pendant deux cent cinquante ans, tomba en ruines et fut fermé en 1588. L'hospice Saint-Julien, dit nouveau à l'époque, fut construit derrière l'Hôtel de Ville sur l'emplacement occupé actuellement par l'hôtel des Postes, la rue Claude-Charles, sur tout le terrain entre les rues Saint-Julien et de la Constitution jusqu'à la rue Saint-Georges. Les débuts de l'hospice furent difficiles; il traversa péniblement la période de la première occupation française. Ce n'est qu'après le retour de Léopold dans ses États en 1697, que la Lorraine devint de nouveau une riche province et que Saint-Julien profita de l'aisance générale.

En 1702, les Sœurs de Saint-Charles y prennent officiellement la direction des services. Il recevait les malades, les infirmes, les fous, les enfants pauvres. En 1751, le roi STANISLAS y construisit le « Palais royal » pour les enfants pauvres de la ville et les enfants de ses domestiques. A partir de 1790, les malades atteints d'affections aiguës furent soignés à Saint-Charles. Saint-Julien ne conservait plus que les enfants, les vieillards, les incurables. Plus tard, de 1805 à 1809, les enfants pauvres abandonnés ou trouvés furent placés dans l'« ancien collège des Jésuites » « et l'hospice Saint-Julien ne gardait plus que les vieillards et les infirmes.

²⁸ La Maison départementale de secours, outre la clinique d'accouchements et la Maternité, qui s'y trouvent aujourd'hui encore, renfermait les services spéciaux pour « affections syphilitiques, cutanées, scrofuleuses et cancéreuses ». La Maison de secours a été précédée de la Maison de refuge, fondée en 1624 par Élisabeth DE RAMFAING, pour faire œuvre de charité en s'intéressant aux « filles perdues, tombées dans la débauche, aux prostituées ». En 1626, Mgr DES PORCELETS DE MAILLANE, évêque de Toul, la remplaça par un couvent auquel il donna le nom de Notre-Dame-de-

par STOLTZ, a été maintenue à Nancy comme chaire de clinique obstétricale et gynécologique, dont STOLTZ est resté titulaire. Au moment de sa retraite, les deux enseignements théorique et clinique des accouchements furent réunis en une seule chaire dont J. HERRGOTT est resté titulaire jusqu'à sa retraite, en 1886, et dans laquelle son fils, l'agrégé A. HERRGOTT lui succéda.

En 1872, lors de l'installation de la Faculté de Médecine, la clinique d'accouchements était logée dans la partie la plus ancienne de la Maison de secours. Son emplacement et son organisation étaient des plus défectueux.

Un nouveau bâtiment venait d'être élevé en bordure sur la rue des Ponts, l'administration départementale le destina aussitôt au service d'accouchements. Le bâtiment était bien exigu encore, mais permettait une installation qui n'en était pas moins un grand progrès sur l'état antérieur.

Au rez-de-chaussée furent installés : une salle de cours, le cabinet de travail du professeur, avec emplacement pour arsenal obstétrical, collection de pièces anatomiques et obstétricales, bibliothèque, etc., le réfectoire et la salle d'études des élèves sages-femmes ; au premier étage, salle de travail, salle des accouchées, logements des sages-femmes en chef ; au deuxième étage, salle des enceintes et dortoirs des élèves sages-femmes.

Les locaux restaient malheureusement en commun avec la Maternité et l'École des sages-femmes. L'exiguïté de la construction empêchait de remédier à cette fâcheuse situation. A force de réclamations, il fut possible d'obtenir quelques améliorations : nouveau dortoir pour les sages-femmes et nouvelle salle pour les accouchées, salle spéciale pour consultations, installation d'une salle d'opérations avec chambre spéciale pour les opérées. La situation n'en laissait pas moins toujours grandement à désirer.

Le nombre des femmes qui venaient demander les soins spéciaux pour leur état augmentait d'année en année. De 135 en 1873, ce nombre s'est progressivement accru et atteint jusqu'au total de 1637 en 1913. Le nombre des nouveau-nés était monté de 534 à 968²⁹.

Refuge et qui devait recueillir les « pécheresses ». En 1627, Élisabeth DE RAMFAING prit l'habit de religieuse avec ses trois filles et neuf jeunes filles. Après sa mort, l'œuvre de refuge fut continuée par la Mère Marie-Thérèse ÉRARD et c'est sous sa direction que fut édifié le couvent de la Maison de secours ou des Quatre-Églises. Il servait de « renfermerie pour les filles libertines et de « maison de correction » pour les « femmes et les jeunes filles de conduite scandaleuse, envoyées sur la demande de la famille ou du mari et après enquête ». Au moment de la Révolution, les sœurs furent expulsées de la Maison de secours et celle-ci devint une prison pour les suspects laïques et ecclésiastiques. En 1795, le préfet MARQUIS y installe un « dépôt de mendicité », puis quelque temps après, « on ne reçut plus les miséreux valides, mais les hommes et les femmes atteints de maladies spéciales ainsi que les femmes enceintes qui venaient y faire leurs couches ». En 1804, la Maison passa aux mains des « dames hospitalières de la Maison de Saint-Charles » qui depuis ce temps se chargent de l'administration de la Maison de secours. Le premier médecin fut le Dr BONFILS. Ne devaient être admis que a les indigents du département, filles et femmes enceintes, les sujets atteints de maladies vénériennes, cutanées et scrofuleuses, » ceux dont « la situation exigeait de grandes amputations, et les prostituées ».

²⁹ Le professeur HERRGOTT, en 1890, eut l'heureuse pensée de fonder une œuvre de la Maternité qui rendait les plus grands services en facilitant aux mères l'élevage de leur enfant après la sortie de la Maternité. Il lui a été possible de distribuer chaque année une certaine somme comme encouragement à l'allaitement maternel.

Ce n'est qu'en 1906 que le vœu si longtemps émis de la création d'une nouvelle Maternité a enfin été entendu. En 1907, la construction d'une nouvelle Maternité a été décidée. Le professeur A. HERRGOTT a présenté un avant-projet. Grâce à la sollicitude du préfet BONNET, le Conseil général, en 1911, approuva les plans et devis établis par l'architecte départemental BOURGON. Les bâtiments devaient être élevés sur un terrain près de l'ancien domaine du grand séminaire. Ils étaient séparés les uns des autres et entourés de vastes jardins. Les premiers travaux de construction furent commencés en 1914, mais malheureusement aussitôt interrompus.

A signaler, pour terminer, que la Maison départementale de secours reçoit les malades indigents des deux sexes atteints d'affections chroniques et incurables de tout le département de Meurthe-et-Moselle. Sans qu'une clinique ait été ouverte dans leur service, celui-ci n'en était pas moins utilisé pour l'instruction des élèves. Le service est toujours resté dans les mains des membres de la Faculté. Il appartenait d'abord au professeur adjoint BÉCHET, successivement après lui aux professeurs et agrégés FELTZ, CHRÉTIEN, SCHMITT, SIMON, WEISS, VAUTRIN, HOCHÉ, GROSS (G.).

La Faculté a toujours émis le vœu que le service des maladies chroniques de la Maison de secours puisse un jour être érigé en un service de clinique complémentaire.

Une dernière clinique complémentaire spéciale et importante est la clinique complémentaire des maladies mentales. La Faculté fut autorisée à organiser pareil enseignement à l'Asile d'aliénés de Maréville, un des plus importants Asiles d'aliénés de France. Par décision ministérielle du 13 août 1878, un des médecins en chef de l'asile, le Dr CHRISTIAN, a été chargé d'un cours théorique et pratique de maladies mentales. Le cours théorique a été institué à la Faculté de Médecine, et l'Asile de Maréville a été ouvert à la Faculté pour y organiser un enseignement clinique. Après le départ du Dr CHRISTIAN, nommé médecin chef à la Maison des aliénés de Charenton, la clinique a été confiée au Dr LANGLOIS, médecin chef à l'Asile (30 décembre 1879).

Par suite de difficultés survenues entre l'Administration de l'Intérieur et celle de l'Instruction publique, la clinique a été supprimée en 1895, après la mort du Dr LANGLOIS. Pour remédier à la lacune de l'enseignement, une consultation pour maladies mentales et nerveuses a été organisée à l'hospice Saint-Julien par l'agrégé PARISOT (P.), chargé du cours annexe de clinique des maladies des vieillards.

Le Conseil de la Faculté de Médecine ne cessait de renouveler son désir de posséder de nouveau, à l'Asile de Maréville, sa clinique complémentaire. Grâce à l'appui du directeur de l'enseignement supérieur LIARD, elle a été rétablie, mais le 16 avril 1905 seulement et le titulaire désigné a été le Dr PARIS, médecin chef de l'établissement, qui est resté en fonction depuis.

L'empressement avec lequel la clinique du Dr PARIS est toujours fréquentée, non seulement par les élèves, mais encore par des médecins civils et militaires qui s'intéressent à la psychiatrie, est la meilleure preuve des avantages qu'il y a pour la Faculté de pouvoir utiliser les ressources cliniques importantes qu'offre l'Asile des aliénés de Maréville. Environ 180 malades offrant des types variés d'aliénation mentale ont été successivement présentés aux élèves et ont servi de base aux leçons cliniques.

Telles sont les nombreuses et importantes cliniques que la Faculté de Médecine a successivement organisées. Grâce à la bonne entente avec les administrations des hospices et du département, elle occupe tous les services hospitaliers de la ville.

Sept des cliniques sont sous la direction de professeurs, douze de chargés de cours de clinique complémentaire, dont sept d'État, quatre d'Université, une de la Faculté. Quant aux étudiants ils sont répartis, selon le degré de leur scolarité, dans les différents services cliniques comme stagiaires, suivent la visite des malades, y sont exercés à leur examen et à la rédaction des observations cliniques, assistent aux leçons et conférences, à tous les travaux de laboratoire et, dans les services de chirurgie générale et spéciale, aux opérations pratiquées.

A toutes les cliniques est adjoind un personnel auxiliaire comprenant, pour les cliniques magistrales, des chefs de clinique, dont un, création de la Société des amis de l'Université ; quatre des cliniques complémentaires ont des aides de clinique spéciaux.

Aux services hospitaliers où sont établies les cliniques sont attachés dix-huit internes, dont deux désignés par le Conseil général pour les services de la Maison départementale de secours. Trois des internes sont en même temps aides de clinique.

Les internes sont nommés après concours, par l'Administration des hospices et rétribués par elle. Outre leur service dans les cliniques, ils ont encore des obligations spéciales à remplir dans les hôpitaux ; ils assurent un service de garde. La durée de leur service est de deux ans, avec prolongation possible d'une troisième année et même d'une quatrième année pour le lauréat du prix de l'internat.

Fondé par le legs important d'un ancien médecin vosgien, le Dr BÉNIT, à l'ancienne École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy, et transmis ultérieurement à la Faculté de Médecine, le prix est donné à la suite d'un concours annuel ouvert entre les internes.

En 1909, les internes se réunirent en Association amicale des anciens internes. Ils se trouvèrent ainsi en relation avec les sociétés d'internes fondées dans les autres hôpitaux de France et organisèrent bientôt, avec elles, des congrès dont le deuxième eut lieu en mai 1912 à Nancy.

Outre les internes, le personnel auxiliaire comprend encore les externes des hôpitaux, nommés aussi par concours et attachés aux différents services cliniques et hospitaliers.

Laboratoires

Après cette longue énumération des organisations cliniques si importantes, il y a lieu de passer à l'étude des Laboratoires de la Faculté.

La première installation des laboratoires fut faite dans les locaux de l'ancienne École préparatoire de Médecine et de Pharmacie et ceux de l'École supérieure de garçons, située à côté du Palais de l'Académie.

L'ancienne École préparatoire occupait une partie de l'aile droite du Palais de l'Académie. Dans les locaux forts étroits (aujourd'hui amphithéâtres 1, 2 et 3 de la Faculté de Droit) qui étaient attribués à la Faculté furent établis le service d'anatomie avec la salle des travaux pratiques de dissection, des laboratoires de chimie générale et de chimie physiologique. Dans les bâtiments de l'École supérieure de garçons prirent place la salle des délibérations, un amphithéâtre des cours, d'étroits laboratoires de physiologie expérimentale, d'anatomie et d'histologie pathologiques, de physique médicale. Au premier étage étaient installés la bibliothèque et un début de collections.

Après les locaux, il fallait le matériel et l'outillage nécessaires au fonctionnement des différents services. Or, appareils, musées, bibliothèque, archives, la Faculté avait été forcée de tout abandonner à Strasbourg. Les collections si riches et si précieuses amassées pendant l'espace de quatre-vingts ans, au prix de tant de travail et de sacrifices, par une succession d'hommes dont le talent et le labeur ont été constatés et reconnus par le monde scientifique, tout était perdu. Quant à l'ancienne École préparatoire de Médecine, elle ne possédait qu'un petit nombre de pièces d'anatomie normale et pathologique, quelques centaines de livres élémentaires et de journaux.

Un crédit spécial important de 150000 francs fut accordé par le Ministre de l'Instruction publique pour achat d'appareils et d'instruments. Le cabinet de physique reçut une série d'appareils à l'époque les plus perfectionnés ; le laboratoire de chimie, une collection importante de produits chimiques ; des instruments et appareils de valeur ont été envoyés au laboratoire de physiologie. Les laboratoires d'anatomie normale et d'anatomie pathologique, d'histologie ont reçu des microscopes. Le Ministre de l'Instruction publique avait encore envoyé des collections concernant l'histoire naturelle et la matière médicale. La Faculté de Médecine de Paris avait donné une importante série de pièces d'anatomie normale et, comparée. C'était l'amorce d'un musée.

Une somme importante fut consacrée à la création d'une bibliothèque ; des donations ont été faites par GODRON, ancien élève de la Faculté des Sciences de Strasbourg, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Nancy, de sa bibliothèque et de ses instruments ; le professeur TOURDES, venu de Strasbourg, d'une série d'ouvrages anciens de valeur ; la famille de SIMONIN (J.-B.) ancien directeur de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, a fait don d'environ 2000 volumes d'ouvrages importants.

La première installation des laboratoires ne pouvait être qu'une installation d'urgence. L'agrandissement et l'amélioration des locaux s'imposaient. En outre des bâtiments de l'ancienne École supérieure de garçons, la ville avait donné, pour y élever de nouvelles constructions, le jardin de l'Académie, vaste terrain situé derrière l'ancienne École et occupant tout l'angle formé par la jonction de la rue de Serre avec la rue de la Ravinelle.

Unissant leur libéralité, la ville et l'État permirent d'élever une première aile le long de la rue de Serre, puis une autre sur la rue de la Ravinelle. A la rentrée de l'année scolaire 1875-1876, la Faculté put prendre possession des nouveaux locaux.

Les constructions se montrèrent aussitôt insuffisantes. Dès 1878, les arcades établies sur tout le pourtour de la cour intérieure ont été successivement utilisées.

Dans le bâtiment rue de Serre, au rez-de-chaussée, fut installé le service de chimie générale avec un amphithéâtre des cours et des laboratoires. Un local spécial était réservé pour la chimie biologique et des cliniques. Un laboratoire pour cette dernière était une innovation dans les Facultés de Médecine³⁰. Sous les arcades furent organisés les travaux pratiques.

Le premier professeur de chimie a été BLONDLOT, de l'ancienne École préparatoire de Nancy. A côté de lui, le professeur adjoint RITTER avait été spécialement chargé de l'enseignement de la chimie biologique ainsi que du laboratoire de chimie des cliniques³¹. En 1877, après la mort de BLONDLOT, RITTER fut titularisé dans la chaire de chimie (5 mai 1877). En 1886, l'agrégé GARNIER lui succéda et assura l'enseignement.

Au premier étage fut installé le service de physique avec ses laboratoires, son amphithéâtre des cours, ses collections d'appareils. Lors de l'installation de la Faculté de Médecine, la chaire de physique comportait à la fois l'hygiène. Le titulaire RAMEAUX assurait l'enseignement de la physique, celui de l'hygiène fut confié au professeur adjoint POINCARÉ (Léon). En 1878, la chaire fut dédoublée, l'agrégé CHARPENTIER fut nommé professeur de physique médicale. Il développa son enseignement théorique et pratique dans les nouveaux laboratoires.

A l'extrémité du bâtiment rue de Serre, se trouvait l'amphithéâtre des cours d'anatomie et ses accessoires. La salle des travaux pratiques et de dissection, avec ses annexes, occupait le rez-de-chaussée et la rotonde du bâtiment rue de la Ravinelle. Le musée d'anatomie était installé au premier étage. Quant à l'enseignement, MOREL, déjà titulaire à la Faculté de Strasbourg, enseignait l'anatomie générale et descriptive, et le professeur adjoint LALLEMENT l'anatomie topographique. En 1879, au moment du transfert de MOREL dans la chaire d'histologie nouvellement créée, LALLEMENT devint titulaire de la chaire d'anatomie normale.

L'extrémité du rez-de-chaussée du bâtiment rue de la Ravinelle, appartenait au service de médecine légale. A côté du cours théorique, le professeur TOURDES avait créé, à la Faculté de Strasbourg, ce qu'il appelait sa clinique médico-légale. Il donnait ce nom à la pratique des autopsies médico-légales qu'il faisait, en présence non seulement des élèves en médecine, mais encore d'étudiants en droit et de juristes qui désiraient se mettre au courant des nombreuses questions qui relient à la fois la

³⁰ Pareil laboratoire avait existé depuis longtemps à Strasbourg et avait à sa tête un savant modeste, le pharmacien en chef de l'hôpital civil HEPP.

³¹ Lorsqu'en 1882 les différentes cliniques ont été installées au nouvel hôpital civil, rue de Strasbourg, le transport des produits provenant des cliniques depuis l'hôpital jusqu'au laboratoire, rue de Serre, présentait de grands inconvénients. Un local fut accordé par la Commission des hospices pour recevoir le nouveau laboratoire. Un crédit spécial fut accordé par le Ministère pour son organisation. La direction en fut confiée à l'agrégé de chimie GARNIER, qui eut bientôt comme successeur l'agrégé GUÉ RIN. Celui-ci conserva le poste jusqu'à sa nomination comme professeur à l'École supérieure de Pharmacie.

médecine et la jurisprudence. Le professeur TOURDES s'appliqua à implanter à Nancy les traditions qu'il avait établies à Strasbourg ; les ressources ne furent pas les mêmes et quelques difficultés se sont présentées.

L'installation du service, la salle des autopsies et les locaux spéciaux nécessaires pour les travaux pratiques et les opérations de médecine légale laissaient à désirer. Malgré toutes les conditions défavorables, le professeur TOURDES sut maintenir sa réputation comme enseigneur et comme médecin légiste, qu'il avait acquise avant son arrivée à Nancy.

En 1889, le professeur TOURDES a été remplacé dans sa chaire par DEMANGE (E.), qui a continué les traditions introduites dans l'enseignement de la médecine légale par son prédécesseur. L'enseignement théorique était toujours complété par des démonstrations pratiques et l'assistance aux autopsies médico-légales.

Au premier étage du bâtiment rue de la Ravinelle, le professeur BEAUNIS, ancien agrégé de Strasbourg, tout en ayant eu comme première installation un laboratoire absolument rudimentaire, avait su néanmoins, grâce à des instruments et appareils de valeur envoyés par le Ministère de l'Instruction publique, compléter son enseignement théorique de physiologie par les expériences nécessaires et organiser des conférences et travaux pratiques.

Lorsqu'en 1875, dans son nouveau local, le laboratoire de physiologie eut un confort meilleur, le professeur BEAUNIS a pu étendre l'organisation des travaux pratiques, compléter les collections d'instruments et appareils qu'exigeaient les études et travaux de physiologie. Au milieu de la cour, avaient été disposés un aquarium et des loges pour les animaux destinés aux expériences. Au-dessus du service de physiologie, a été installé le service d'anatomie pathologique. Le décret de 1872 avait créé la chaire d'anatomie et de physiologie pathologiques avec titulaire FELTZ. BARABAN lui succéda en 1893 ; la chaire a été convertie en chaire d'anatomie pathologique pure³². La nouvelle installation du service répondait aux besoins de l'époque. Un musée d'anatomie pathologique a pu être créé.

Dépendaient encore du service, les autopsies provenant des différentes cliniques, mais les locaux nécessaires pour les recherches anatomiques et histologiques qui devaient les compléter, manquaient.

Au côté opposé du service de physiologie se trouvait installé le service d'histologie. Indépendamment de l'enseignement magistral d'anatomie, le professeur MOREL, dès 1872, avait repris le cours complémentaire d'histologie qu'il avait assuré à la Faculté de Strasbourg. Aussi lorsque, en 1879, une chaire d'histologie lui a été affectée, la création de la nouvelle chaire était-elle amplement justifiée par l'importance prise par cette partie des sciences médicales et la spécialisation d'un des maîtres de la Faculté.

³² La première chaire d'anatomie pathologique créée en France le fut par CUVIER, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique (21 mars 1819) pour LOBSTEIN, anatomiste éminent, chef de travaux, anatomiques à la Faculté de Médecine de Strasbourg, puis professeur de clinique médicale et d'anatomie pathologique. Depuis ce temps, l'enseignement de l'anatomie pathologique n'avait pas discontinué à Strasbourg.

Après la mort de MOREL, l'agrégé BARABAN fut titularisé dans la chaire et, après son transfert dans la chaire d'anatomie pathologique, la chaire d'histologie fut donnée à l'agrégé PRENANT. Après un début très modeste, en 1875, un local plus vaste venait d'être attribué au laboratoire d'histologie.

Au-dessus du laboratoire d'histologie, se trouvait le cabinet de travail et le local des collections de médecine opératoire du professeur E. MICHEL, qui depuis 1856 avait assuré le même enseignement à la Faculté de Strasbourg. Au début, le service n'avait encore aucune installation spéciale, celle-ci n'a pu être obtenue qu'après l'achèvement du bâtiment rue de la Ravinelle. Lorsqu'en 1879, le professeur MICHEL fut transféré dans la chaire de clinique chirurgicale, vacante par suite de la retraite du professeur SIMONIN, la chaire de médecine opératoire fut donnée à l'agrégé GROSS et, après lui, à l'agrégé CHRÉTIEN. L'enseignement comportait toujours, en outre du cours magistral, d'importants travaux pratiques.

Ce n'est qu'en 1880-1881, qu'ont pu être créés les laboratoires d'histoire naturelle, d'hygiène, de thérapeutique.

L'enseignement de l'histoire naturelle a été assuré au début par le professeur ENGEL. Après la mort d'ENGEL, la Faculté ne possédant pas d'agrégé de la spécialité, la suppléance a été confiée au professeur de botanique LE MONNIER, de la Faculté des Sciences. C'est lui qui inaugura le laboratoire d'histoire naturelle édifié sous les arcades restées libres dans la cour de la Faculté, qui, elle, fut transformée en jardin botanique pour les plantes médicinales. En 1883, la charge du cours d'histoire naturelle fut donnée à l'agrégé MACÉ qui, en 1889, fut titularisé dans la chaire. Lorsque, en 1892, le professeur MACÉ fut transféré dans la chaire d'hygiène, VUILLEMIN, chef des travaux d'histoire naturelle depuis 1884, fut désigné pour la charge de cours. Nommé agrégé en 1895, il est aussitôt titularisé dans la chaire d'histoire naturelle. Le laboratoire qui lui a été destiné n'était encore que très réduit.

En même temps le professeur adjoint POINCARÉ (Léon) nommé professeur d'hygiène, en 1879, par création de chaire, a pu installer un laboratoire d'hygiène. Après la mort de POINCARÉ, le professeur MACÉ, nommé professeur d'hygiène par mutation de chaire, fut possesseur du laboratoire. Antérieurement déjà, alors qu'il était chargé du cours d'histoire naturelle, le professeur MACÉ avait réservé dans son laboratoire un local spécial pour la bactériologie, cette nouvelle science qui venait d'éclorre. Il ne put que développer son œuvre dans son nouveau service. Il était chargé à l'époque de conférences de bactériologie pour les médecins militaires.

Le dernier laboratoire créé est celui de thérapeutique et matière médicale. Ce n'est qu'en 1881 que le professeur COZE a pu l'installer dans un local qui lui a été attribué au-dessus des laboratoires d'histoire naturelle et d'hygiène. Il s'empressa d'organiser des travaux pratiques dans son nouveau laboratoire. Auparavant le professeur COZE ne pouvait que compléter son enseignement théorique par des démonstrations qui lui étaient facilitées par les collections importantes de substances employées en thérapeutique que la Faculté de Paris avait mises à sa disposition. Après la mise à la retraite du professeur COZE, son successeur SCHMITT sut maintenir la bonne réputation que s'était acquise le laboratoire de thérapeutique.

Telle a été la première installation des laboratoires de la Faculté de Médecine dans les bâtiments rue de Serre et rue de la Ravinelle. Restaient encore dans le bâtiment place de l'Académie, les services administratifs, l'amphithéâtre général des cours, la salle du Conseil de la Faculté, la bibliothèque.



Vue aérienne du Palais de l'Académie (Faculté de droit aujourd'hui) en 1917

Institut d'anatomie

C'est en 1882, avec l'ouverture de l'hôpital civil, qu'est née la question d'une translation à proximité des différents services de la Faculté de Médecine, et notamment des services anatomiques.

La situation de ces derniers au centre de la ville, loin des hôpitaux, prêtait à de graves critiques. La nécessité de transporter tout le service anatomique au voisinage de l'hôpital ne pouvait être mise en doute. Les avantages étaient considérables, et l'enseignement ne pouvait qu'y gagner à tous égards. Dès 1884, la question est étudiée.

Le directeur de l'enseignement supérieur LIARD vint se rendre compte par lui-même des nécessités de la situation. La Faculté des sciences à l'époque avait des besoins analogues. C'est ce qui explique que le Ministre de l'Instruction publique, considérant l'état à la fois de la Faculté de Médecine et de la Faculté des sciences, accorda un crédit de 500000 francs pour la création d'un Institut anatomique pour la Faculté de Médecine et d'un Institut de chimie pour la Faculté des Sciences à la condition d'un concours pour la même somme de la municipalité et du département du ressort.

La ville de Nancy, reconnaissant la nécessité de fortifier son centre universitaire, a accordé la même somme de 500000 francs. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle vota 100000 francs, le Conseil général des Vosges, 10000 francs.

La question de la construction d'un Institut anatomique était résolue. Une commission nommée par la Faculté en étudia le programme. Elle était composée des professeurs TOURDES, LALLEMENT, FELTZ, BERNHEIM, HEYDENREICH, CHRÉTIEN. Dans le courant de l'année 1890, l'emplacement de l'Institut, le long de la nouvelle rue qui allait être percée derrière l'église Saint-Pierre, était définitivement adopté. Quelques difficultés survinrent quant à l'acquisition du terrain.

Les travaux commencèrent en mars 1892 et, à la fin de 1894, tous les services qui devaient être transférés à l'Institut s'y trouvaient.

L'Institut anatomique a été inauguré le 28 juin 1896, en présence du Ministre de l'Instruction publique BARTHOU, du Ministre du Commerce BOUCHER, du directeur de l'Enseignement supérieur LIARD, sous le décanat du professeur HEYDENREICH.

C'est le professeur NICOLAS qui, en 1894, installa le service d'anatomie dans le nouvel institut. Il resta directeur de l'enseignement jusqu'en 1907, au moment de son transfert à la Faculté de Médecine de Paris. Il avait ajouté à son enseignement d'anatomie descriptive et topographique, un cours d'embryologie qui fut continué par son successeur. Celui-ci a été le professeur ANCEL, qui était encore titulaire de la chaire en 1914. Les agrégés d'anatomie, dont le premier a été BOUCHARD, ancien agrégé de Strasbourg, ont de tout temps collaboré à l'enseignement par des conférences³³.

Le service d'anatomie normale occupe le bâtiment principal. Il est installé dans des locaux vastes, parfaitement aménagés et répondant à tous les besoins. L'amphithéâtre des cours peut recevoir 300 à 400 étudiants. Il renferme un appareil à projections.

³³ Les agrégés d'anatomie ont été successivement : CHRÉTIEN, BARABAN, NICOLAS, PRENANT, JACQUES, BOUIN, WEBER, COLLIN, LUCIEN.

Au laboratoire du professeur se trouvent adjointes une riche bibliothèque et une collection de nombreux instruments, appareils, dessins, préparations microscopiques. Il existe des laboratoires particuliers pour tous les auxiliaires du service, agrégé, chef des travaux, prosecteur, aides et préparateurs.

Au premier étage, est installé le Musée d'anatomie. Créé en 1872, il avait été organisé place Carnot avec un fonds de pièces anatomiques provenant de l'ancienne École préparatoire, auquel est venu se joindre un fort contingent de pièces anciennes et signées de noms illustres qui fut fourni par la Faculté de Médecine de Paris. Le musée n'a cessé de s'enrichir grâce aux efforts des professeurs MOREL, MICHEL (E.), BARABAN ; le professeur PRENANT l'organisa à l'institut anatomique. Il contient près de 3000 pièces d'anatomie normale, d'anthropologie, d'embryologie, de tératologie; quinze vitrines y sont occupées par l'anatomie pathologique et appartiennent à ce dernier service.

Dans un bâtiment annexe se trouve la salle de dissection avec tout le dispositif nécessaire pour recevoir de 160 à 180 étudiants. Des locaux particuliers sont réservés aux élèves qui désirent se livrer à des études spéciales d'anatomie microscopique et d'embryologie. Le sous-sol comprend les locaux - nécessaires pour la conservation des sujets.

La question importante et toujours préoccupante est celle de recevoir le matériel suffisant pour l'instruction pratique des élèves. De très nombreuses démarches ont de tout temps été nécessaires auprès de toutes les autorités compétentes pour obtenir satisfaction.

A l'extrémité du rez-de-chaussée du bâtiment principal, se trouve le service d'anatomie pathologique. C'est le professeur BARABAN qui en opéra le transfert. Après sa mort en 1905, la chaire pour des raisons spéciales avait été momentanément transformée, et l'enseignement confié à un chargé de cours, l'agrégé HOCHÉ, directeur des autopsies. En 1910, la chaire d'anatomie pathologique a été rétablie ; HOCHÉ en devint le titulaire.

Quant aux locaux affectés à l'anatomie pathologique, ils ont été dès le début insuffisants. Les laboratoires sont exigus; les démonstrations et travaux pratiques s'opèrent dans le même local. L'importance des nombreuses pièces d'anatomie pathologique recueillies aux autopsies, la grande quantité de produits pathologiques provenant des services cliniques enrichissent sans cesse les collections. Le professeur HOCHÉ dut aménager en conséquence tous les locaux disponibles dans le sous-sol. Un agrandissement, du service serait vivement à désirer. Malgré les importants desiderata, l'enseignement de l'anatomie pathologique a toujours été complet et assuré. De nombreuses présentations de pièces anatomiques fraîches ou provenant de collections, appuyées par des projections et des dessins, font du cours magistral et en même temps de très instructives séances de démonstrations. Les travaux pratiques comprennent tout d'abord les travaux pratiques faits au laboratoire du service. Ils se rapportent plus particulièrement à l'histologie pathologique. Compte dans les travaux pratiques la part que le professeur a fait prendre de tout temps aux élèves dans les autopsies³⁴, dont l'organisation est à signaler tout particulièrement dans l'enseignement de l'anatomie pathologique à la Faculté de Nancy³⁵.

³⁴ Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine à Nancy, il avait été créé un emploi de directeur des autopsies, donné à P. SPILLMANN. En 1878, l'emploi a été transformé en chef de travaux d'anatomie pathologique et donné à BARABAN. Il a été conservé depuis.

Au rez-de-chaussée de l'aile droite se trouve le service de médecine légale. La translation du service à l'Institut anatomique a été opérée par le professeur E. DEMANGE. Les locaux qui lui ont été affectés sont de beaucoup supérieurs à ceux très exigus qui lui avaient été réservés dans le bâtiment, rue de la Ravinelle. Un amphithéâtre spécial pour les autopsies y fut organisé ; des laboratoires de recherches et des travaux pratiques purent être institués. Un musée de médecine légale et de médecine judiciaire fut créé.

La morgue est annexée au service. Après la mort de DEMANGE, l'agrégé PARISOT (P.) fut titularisé dans la chaire de médecine légale. Il étendit le programme de l'enseignement en y faisant entrer les accidents du travail et la déontologie ; il perfectionna l'installation des laboratoires et des travaux pratiques. Les élèves sont toujours convoqués aux travaux particuliers et aux autopsies médico-légales. Le musée du service s'est progressivement enrichi de nombreuses pièces recueillies dans les autopsies, de collections de photographies ordinaires et en couleur, etc. ; un atelier de photographie y est annexé.

En 1905-1906, le professeur P. PARISOT a pu faire assister les élèves à des conférences faites à la prison, par son directeur, sur la méthode anthropométrique de BERTILLON et sur les signes d'identité, et plus particulièrement les empreintes digitales.

Au premier étage du pavillon de droite se trouve le service d'histologie. Le professeur PRENANT en opéra l'installation et l'illustra jusqu'à sa nomination à la Faculté de Médecine de Paris, en 1907. Le service, largement installé, comprend une série de laboratoires de recherches, une grande salle de travaux pratiques et de démonstrations, d'importantes collections de préparations d'histologie et d'embryologie, de planches utilisées pour démonstrations au cours d'histologie. Le professeur BOUIN, qui succéda au professeur PRENANT, maintint hautement la réputation du laboratoire d'histologie.

L'enseignement comprend le cours magistral, des conférences faites à l'époque par l'agrégé COLLIN, des séances de démonstrations et des travaux pratiques. De même que son prédécesseur, le professeur BOUIN prenait pour base de son enseignement l'embryologie avec tendance vers la physiologie.

C'est le professeur CHRÉTIEN qui installa le service de médecine opératoire à l'Institut anatomique où un local spécial lui a été attribué au premier étage, dans le côté gauche du bâtiment central. Le service comprend un arsenal instrumental important, mais exclusivement composé d'instruments modernes, la Faculté de Médecine, lors de son transfert à Nancy, ayant malheureusement dû abandonner à Strasbourg son remarquable arsenal chirurgical constitué les acquisitions faites pendant une période de près d'un siècle.

Les travaux pratiques ont lieu dans la salle de dissection du service d'anatomie.

En 1878 a été créé un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie de cliniques qui, en 1902, devait être partagé, et le chef des travaux d'anatomie pathologique restait chargé du service des autopsies et examens anatomo-pathologiques nécessaires aux services cliniques.

³⁵ L'anatomie pathologique était comprise dans le programme de la section de médecine de l'agrégation. Il n'y a eu d'agrégé spécial d'anatomie pathologique qu'après la réforme de l'agrégation par l'arrêté de juillet 1913. FAIRISE, chef de travaux, a été nommé agrégé d'anatomie pathologique.

En 1909 a été adjoint à l'enseignement magistral une charge de cours complémentaire de médecine opératoire, confiée à l'agrégé MICHEL (G.), pour collaboration à la direction des travaux pratiques. Les ressources matérielles pour ces travaux sont les mêmes que pour les travaux pratiques d'anatomie normale. Pendant le semestre d'été, les sujets à la disposition de la Faculté pour les études anatomiques pendant le semestre d'hiver, sont utilisés par la médecine opératoire.

Enfin dans l'aile gauche, au premier étage, se trouve le service d'histoire naturelle qui, jusqu'en 1900, était demeuré sans modification dans trois des dernières arcades de la cour des bâtiments de la place de l'Académie.

Quand le service de physiologie, provisoirement installé à l'Institut anatomique, fut transféré dans les nouveaux bâtiments, rue Lionnois, les locaux devenus libres furent accordés au professeur VUILLEMIN pour y organiser ses laboratoires, ses travaux pratiques, y installer ses collections.

L'enseignement de l'histoire naturelle, qui comptait primitivement à peu près exclusivement l'étude des animaux et des plantes employés en thérapeutique, a dû être modifié par suite des progrès incessants et considérables de la science. Il en est résulté que la chaire est devenue une chaire de parasitologie et de microbiologie, et l'organisation des laboratoires a été modifiée en conséquence.

La bactériologie venait de prendre une importance sans cesse grandissante et les recherches bactériologiques étaient devenues un complément indispensable aux études cliniques. De là la nécessité de créer un laboratoire de bactériologie des cliniques, finalement rattaché au laboratoire d'histoire naturelle et confié à l'agrégé THIRY.

A l'Institut anatomique se fait encore l'enseignement de la pathologie externe et des accouchements.

Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine, l'enseignement de la pathologie externe était assuré par le professeur BACH, déjà titulaire à Strasbourg. Il était secondé dans son enseignement par le professeur adjoint BÉCHET. Lorsqu'en 1880 le professeur BACH a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, un décret du 28 mai 1881 lui désigna l'agrégé HEYDENREICH pour successeur. En 1885 le professeur HEYDENREICH, par voie de mutation, a été nommé à la chaire de clinique chirurgicale vacante et l'agrégé WEISS nommé à la chaire de pathologie externe dès lors sans titulaire. Après la mort d'HEYDENREICH, le 11 octobre 1898, le professeur WEISS a demandé, par mutation, sa chaire de clinique chirurgicale.

La chaire de pathologie externe, devenue vacante, a été transformée en chaire de clinique ophtalmologique (29 mars 1899). Depuis ce moment l'enseignement de la pathologie externe n'est plus assuré que par un chargé de cours. Un arrêté du 20 juillet 1899 désigna à cet effet l'agrégé libre VAUTRIN qui, par arrêté du 8 mars 1907, a été nommé professeur adjoint.

De 1872 à 1878, le cours théorique d'accouchement a été cours magistral et fait par HERRGOTT (J.), nommé professeur d'accouchement et des maladies des enfants (chaire créée). Lorsqu'en 1878 la chaire théorique d'accouchement a été supprimée pour être transformée en chaire d'histologie, l'enseignement théorique de l'obstétrique a été confié d'abord au professeur adjoint ROUSSEL, puis à l'agrégé HERRGOTT (A.), chargé d'abord d'une conférence, puis d'un cours complémentaire d'accouchement. Après la nomination de l'agrégé HERRGOTT (A.) comme titulaire de la chaire de clinique obstétricale vacante, la charge de cours complémentaire d'accouchement a été confiée à l'agrégé REMY qui l'a gardée jusqu'à la nomination d'un nouvel agrégé d'accouchement SCHUHL.

REMY d'abord, SCHUHL après lui, faisaient un cours d'eutocie et de dystocie, et un cours pratique de manipulations obstétricales.

A partir de la nomination de FRUHINSOLZ, agrégé d'accouchement, l'enseignement a été partagé. SCHUHL conserva le cours d'eutocie et de dystocie, et FRUHINSOLZ fut chargé d'une conférence de manœuvres obstétricales. Après la mort de SCHUHL, survenue prématurément (20 octobre 1913), FRUHINSOLZ fut nommé chargé du cours complémentaire d'accouchement et ajouta l'enseignement théorique à ses conférences pratiques. Les chargés de cours successifs disposaient pour leur enseignement d'une collection de pièces anatomo-pathologiques conservées au musée d'anatomie, ainsi que d'un arsenal complet d'instruments d'obstétrique faisant partie des collections de la Maternité.



L'institut d'anatomie, 31 rue Lionnois, inauguré le 18 juin 1893

Achèvement de la Faculté. Institut physiologique

L'ouverture de l'Institut anatomique soulevait aussitôt une autre question de la plus haute importance, celle du transfert des autres services de la Faculté dans son voisinage. Les services de la Faculté se trouvaient répartis dans deux bâtiments distants l'un de l'autre de 2 kilomètres, d'où, pour beaucoup d'élèves, une perturbation préjudiciable à leurs études, une perte de temps.

C'est en 1899 que la question de transfert à proximité de l'Institut anatomique, des services restés dans les locaux place Carnot, est entrée dans une phase d'exécution. Posée devant le Conseil de la Faculté par le doyen HE YDENREICH, son successeur le doyen GROSS a considéré comme son premier devoir, dès son entrée en fonctions, de la reprendre. Il s'agissait d'établir les bâtiments nécessaires rue Lionnois, sur le terrain en face de l'Institut anatomique. Ce n'est qu'après de nombreuses démarches que l'acquisition put en être opérée. Grâce à la puissante intervention du Recteur GASQUET, le Conseil de l'Université a consenti de faire d'importants sacrifices pour l'achèvement de la Faculté ; grâce à son intervention autorisée auprès du directeur de l'Enseignement supérieur LIARD et auprès du maire MARINGER, il a obtenu le concours de l'État et celui de la ville pour achever l'installation matérielle de la nouvelle Faculté.

Il importait d'accorder aux services nouveaux tout l'espace nécessaire sans se gêner réciproquement, avec possibilité non seulement de les agrandir, mais encore d'en installer de nouveaux, le jour où de nouvelles découvertes, de nouveaux progrès de la science l'exigeraient.

Un événement heureux s'est présenté dans l'entre-temps, le service d'hygiène et de bactériologie, encore place Carnot, a pu être transféré à l'Institut sérothérapique de l'Est, dont la cession à l'Université venait d'être décidée, le 18 janvier 1899. Le transfert ne présentait que des avantages et permettait, entre autres, l'économie d'un service dans les constructions nouvelles. Celles-ci furent poussées rapidement.

A la rentrée de 1902, la Faculté a pris définitivement possession de ses nouveaux locaux, rue Lionnois.

Son vœu était réalisé, tous les services restés place Carnot étaient transférés rue Lionnois.

Sauf cependant la bibliothèque. Celle-ci, dépendant primitivement de la Faculté de Médecine, avait été réunie, ainsi que les bibliothèques des autres Facultés, en bibliothèque universitaire.

En se reportant à l'époque de l'installation de la Faculté de Médecine, en 1872, dans les locaux restreints et modestes de l'ancienne École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy, auxquels on avait bien ajouté l'École supérieure de garçons, on ne pouvait qu'être pris d'admiration pour les agrandissements et améliorations opérés. Les grands progrès obtenus revenaient aux efforts soutenus et à la réputation scientifique des maîtres qui avaient importé à Nancy les nobles traditions de la Faculté de Médecine de Strasbourg, vieille de plus d'un siècle, et à la collaboration heureuse des professeurs et adjoints de l'ancienne École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy, qui comptait dans ses antécédents l'ancienne Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson, le Collège royal de Chirurgie, l'école libre de médecine de SIMONIN et de DE HALDAT.

La Faculté devait un souvenir de reconnaissance à tous ces ouvriers de la première heure qui lui avaient ouvert sa voie de prospérité.

C'est dans sa dernière réunion, le 25 juillet 1902, dans la salle des délibérations qu'elle allait quitter, place Carnot, que le Conseil de la Faculté remplit ce devoir. Après avoir rappelé les noms du premier personnel de la Faculté, de ceux de ses membres³⁶ qui avaient déjà illustré la Faculté de Strasbourg, des professeurs et adjoints de l'ancienne École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy³⁷, dont les professeurs honoraires J. HERRGOTT, HECHT, BEAUNIS et deux des professeurs de clinique en activité restaient les derniers représentants, les membres du Conseil de la Faculté, réunis en séance, ont adressé à ceux de leurs prédécesseurs qui ont installé la Faculté de Nancy et dont les noms avaient disparu sur l'affiche de la Faculté, un souvenir ému de vénération et de respect.

La première réunion de la Faculté de Médecine dans les nouveaux locaux, rue Lionnois, devait être une réunion de l'Assemblée de la Faculté : professeurs, chargés de cours, agrégés. Elle eut lieu le 7 novembre 1902, au moment de la rentrée de l'Université.

Après avoir entendu l'exposé et l'historique des améliorations et agrandissements successifs de l'installation de la Faculté depuis sa création en 1872, l'Assemblée a tenu, dès sa première réunion, à adresser l'expression de sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'accomplissement des perfectionnements réalisés :

A M. le Ministre de l'Instruction publique; à l'ancien directeur de l'Enseignement supérieur LIARD, qui, grâce au bienveillant intérêt qu'il n'a cessé de porter à la Faculté de Médecine de Nancy, lui a fait obtenir de l'État des crédits successifs importants ; à la Municipalité de Nancy, qui lui a accordé de nombreuses et importantes subventions, et tout particulièrement au maire MARINGER qui a toujours porté le plus grand intérêt à l'Université lorraine ; au Conseil de l' Université, qui depuis sa création et sous la bienveillante direction du Recteur GASQUET, a bien voulu attribuer à la Faculté de Médecine le complément des crédits nécessaires pour élever les dernières constructions. C'est avec toutes ces générosités successives et moyennant des sacrifices faits par la Faculté elle-même que, d'étape en étape, elle a réussi à réunir tous les services dans des bâtiments formant un ensemble imposant.

La Faculté était reconnaissante au Recteur ADAM, aussitôt son arrivée à Nancy, au directeur de l'Enseignement supérieur BAYET, lors de sa venue à l'Université de Nancy en juin 1913, de l'avoir honorée de leur visite et de s'être assurés par eux : mêmes que l'installation et l'organisation de la Faculté donnaient toute satisfaction et supportaient toute comparaison non seulement avec les autres Facultés de Médecine de France, mais encore avec les établissements similaires de l'étranger.

Les nouveaux bâtiments comprenaient un bâtiment principal et deux ailes.

Dans le bâtiment principal, le rez-de-chaussée a été affecté aux services généraux et administratifs : doyen, secrétariat, archives, salle de réunion du Conseil et de l'Assemblée de la Faculté, vestiaire, amphithéâtre des cours. Les locaux renferment une collection de portraits de professeurs de

³⁶ Professeurs : STOLTZ, RAMEAUX, TOURDES, RIGAUD, HIRTZ, MICHEL, COZE, BACH, MOREL, J. HERRGOTT, HECHT, ENGEL, BEAUNIS, FELTZ, RITTER.

³⁷ Professeurs : SIMONIN, V. PARISOT, BLONDLOT ; professeurs adjoints : ROUSSEL, Ch. DEMANGE, BECHET, GRAND-JEAN, L. POINCARÉ, E. PARISOT, LALLEMENT.

l'ancienne Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson, du Collège de Médecine et de Chirurgie de Nancy, de médecins réputés en Lorraine³⁸, des professeurs de l'ancienne École de Médecine de Nancy³⁹. La collection a été augmentée ultérieurement de portraits, bustes, médailles concernant les professeurs de la Faculté de Médecine⁴⁰ et constitue un riche et important musée historique.

Les enseignements installés dans les nouveaux bâtiments comprennent les sciences de médecine expérimentale et par leur ensemble, ils constituent un véritable institut de physiologie.

Au premier étage du bâtiment principal, le professeur CHARPENTIER installa le service de physique biologique avec amphithéâtre de cours spécialement disposé pour l'enseignement de la physique avec démonstrations, locaux particuliers pour études spéciales, salle pour travaux pratiques avec tous les accessoires nécessaires, importantes collections d'instruments et appareils, enfin son laboratoire particulier avec bibliothèque. L'agrandissement des locaux et leur meilleure installation ne pouvaient que donner la meilleure impulsion au fonctionnement de l'enseignement de la physique et de ses applications à la physiologie et la clinique. Des conférences spéciales avec exercices pratiques avaient pour but d'exercer les élèves au maniement des instruments de physique usités en médecine. Sont à ajouter les exercices pratiques organisés à la clinique d'électrothérapie et de radiologie. Les agrégés de physique⁴¹ ont toujours apporté la plus fructueuse collaboration au fonctionnement du service.

³⁸ PORTRAITS : *Professeurs de l'ancienne Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson* : Toussaint Fournier (1592-1614), Carolus Piso (1598-1622), Petrus Barot (1602-1630), Joannes Levrechon (1606-1622), Renatus Bodin (1614-1625), Marcus Barot (1614-1679), Jacobus Le Lorrain (1614-1657), Christophorus Pillement (1649-1691), Josephus Le Lorrain (1692-1721), Nicolaus Guébin (1681-1720), Mauritus Grandclas (1720-1754), Christophorus Henricus Le Lorrain (1741-1755), Petrus Parisot (1746-1762) ; - *Collège de Médecine de Nancy* : François-Nicolas Masquet (1681-1759), Carolus-Joseph Bagard (1698-1723), Antonius Bagard (1696-1772), Ch.-F. Allée (1746) ; - *Collège de Chirurgie de Nancy* : François-Xavier Nicolas (1750-1836), Fr.-Xavier Simonin (1750-1836) ; - *Archiatres* : Antonius Piso (1524-1578), Christophorus Cachetus (1572-1624), Carolus Rousselet (1622-1669), Petrus Alliot (1666), Johannes-Baptista Alliot (1697-1721), Johannes -Claude-Adrien Helvetius (1755) ; - *Varia* : Hippocrate, Hermès, Galien, Scoderius, saint Cosme, saint Damien, Guy de Chauliac, Antoine Louis, Christian Romow.

³⁹ *Professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie de Nancy* : François Bonfils père (1769-1851), Joseph-François Bonfils aîné (1778-1831) ; Jean-Louis Bonfils jeune (1804-1845), Ch.-N.-Alex. de Haldat (1770-1852), J.-B. Simonin (1785-1866).

⁴⁰ *Professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie de Nancy et de la Faculté de Médecine de Nancy* : J.-B. Ed. Simonin (1819-1884), Nicolas Blondlot (1808-1877) ; - *de la Faculté de Médecine de Nancy* : Léon Coze (1858-1896), Amédée Caillot (1805-1884).

BUSTES : *Faculté de Médecine de Strasbourg* : Begin (1793-1859), V. Stoeber (1803-1871) ; *Faculté de Médecine de Strasbourg et de Nancy* : A. Stoltz (1803-1896), G. Tourdes (1810-1900), E. Demange (1846-1904), A. Heydenreich (1849-1898), Ehrmann (1792-1878), J. Herrgott (1814-1907), Michel (1855-1862), Gross (1844). - MÉDAILLES : Ch. Demange (1815-1890), V. Parisot (1811-1845). - GRAVURES : professeurs Stoltz, Rameaux, Tourdes, Rigaud, Hirtz, Michel, Bach, de la Faculté de Médecine de Strasbourg et de Nancy ; PHOTOGRAPHIES : Tableau des professeurs de la Faculté de Médecine de Strasbourg de 1862, des professeurs de la Faculté de Médecine de Nancy ; L. Hecht (1830-1906), L. Poincaré (1828-1892), A. Schmitt (1855-1912), L. Lallement (1838-1889), - professeur adjoint : Roussel (1805-1892) ; agrégé : Schuhl (1861-1913).

⁴¹ BAGNERIS, GUILLOZ, LABORDE, DUFOUR.

Le laboratoire de physiologie avait d'abord été transféré, en 1895, à l'Institut anatomique. Le professeur MEYER, nouvellement nommé, a cherché à réaliser dans ce laboratoire encore provisoire, un ensemble qui, répondait aux besoins de l'enseignement et des recherches de physiologie.

En 1902, le service de physiologie a trouvé son installation définitive dans l'aile gauche des constructions nouvelles. Le professeur MEYER y a réalisé une installation modèle d'un institut de physiologie, avec laboratoires du professeur, de l'agrégé, des auxiliaires, salle des travaux pratiques, salle de cours avec dispositions pour démonstrations, laboratoires spéciaux affectés aux différents ordres d'études physiologiques et outillés en conséquence, local pour vivisection et observation des animaux en expérience, enfin salle de collections d'une grande richesse et bibliothèque importante. Dans la partie voisine du jardin sont établis des chenils pour animaux.

Pour l'organisation de son enseignement, le professeur MEYER a toujours pour but non seulement de faire entendre mais surtout de faire voir de la physiologie aux élèves. L'enseignement comprend : les cours à programme habituellement restreint, mais sujet aussi développé que possible et avec expériences appropriées ; 20 séances spéciales de démonstrations expérimentales avec nombreuses projections d'expériences ; 30 conférences faites par l'agrégé, également avec démonstrations expérimentales ; en 1907, l'agrégé LAMBERT a été chargé d'une conférence spéciale de psychophysiologie ; 40 exercices pratiques dans lesquels les élèves sont exercés à la technique physiologique et à faire eux-mêmes des expériences physiologiques simples, leur permettant la vérification de faits essentiels et de se familiariser avec les procédés de recherches physiologiques utilisés en clinique.

Le service de chimie du professeur GARNIER se trouve dans l'aile droite. Son installation répond à tous les besoins de l'enseignement. Il comprend le laboratoire particulier du professeur avec bibliothèque, l'amphithéâtre des cours et conférences avec tout le dispositif nécessaire et annexe pour leur préparation, un grand laboratoire pour le personnel auxiliaire, le local pour les travaux pratiques, une salle de collections. S'y trouve annexé, dans le sous-sol, le laboratoire de chimie des cliniques, antérieurement à l'hôpital civil et où se font toutes les analyses nécessaires à l'enseignement clinique et au traitement des malades. Quant au programme de l'enseignement, il comprend la chimie biologique et la chimie pathologique avec la toxicologie. Des conférences faites par l'agrégé ROBERT y apportent un complément des plus utiles.

Le professeur SCHMITT s'occupa de l'installation de son laboratoire de thérapeutique et de matière médicale dans les locaux de l'extrémité gauche du premier étage du bâtiment principal. Il y organisa un laboratoire d'expérimentation et de vivisection, une salle de collections, une bibliothèque. Le cours théorique était rehaussé par des démonstrations et expériences indispensables. Les élèves étaient admis au laboratoire comme travailleurs bénévoles.

Lorsqu'en 1910, après la mise à la retraite du professeur BERNHEIM, le professeur SCHMITT a été nommé professeur de clinique médicale, la chaire de thérapeutique et de matière médicale a été transformée et l'enseignement magistral remplacé par une charge de cours conférée à l'agrégé ZILGIEN. Le laboratoire n'en conserva pas moins son activité.

Le laboratoire de pathologie expérimentale et interne a été une création nouvelle. En 1894, après la mise à la retraite du professeur HECHT, l'enseignement magistral de la pathologie générale et interne a été confié à l'agrégé SIMON. En 1901, celui-ci s'est appliqué à associer à son enseignement un

laboratoire et l'installa au-dessus de l'extrémité nord du service de physiologie. Devant l'importance de plus en plus grande que prenait la pathologie générale dans les études de médecine, le professeur SIMON organisa dans son laboratoire des travaux de recherches. L'Université lui adjoignit un chef de laboratoire, l'agrégé L. SPILLMANN, assistant bénévole au laboratoire depuis sa création.

Lorsqu'en 1912, après la mort du professeur SCHMITT, le professeur SIMON a été nommé par transfert professeur de clinique médicale, sa chaire a été confiée à l'agrégé G. ÉTIENNE, qui lui-même a été nommé presque aussitôt par transfert professeur de clinique médicale par suite de la mort du professeur P. SPILLMANN. A partir de ce moment, l'enseignement de la pathologie générale est resté confié à un agrégé.

Personnel auxiliaire. — A tous les laboratoires, dont les professeurs sont en général les directeurs, se trouve adjoint un personnel auxiliaire important, de chefs de travaux, chefs de laboratoires, en général pris parmi les agrégés des sections correspondantes, d'un prosecteur pour le service d'anatomie, de nombreux aides, préparateurs, aides-préparateurs, qui apportent leur concours non seulement pour la préparation des cours, conférences, démonstrations, mais encore pour le fonctionnement des travaux pratiques.

Institut d'hygiène

Au moment où le service d'hygiène devait quitter le local qu'il occupait place de l'Académie, une question spéciale s'est présentée.

Créateur de l'enseignement de la bactériologie, ses travaux sur la matière devaient désigner le professeur MACÉ pour la direction de l'Institut sérothérapique de l'Est, qui, en 1894, a été créé à Nancy⁴², dans le but de préparer et de distribuer du sérum antidiphthérique et d'aider aux progrès de la bactériologie appliquée à la médecine. Construit à proximité de l'Institut anatomique et confié au professeur d'hygiène de la Faculté, il était naturel d'y installer le laboratoire d'hygiène. La fusion des deux services ne présentait que des avantages. L'Institut sérothérapique comprenait une salle de conférences et de collections, deux laboratoires de recherches, le cabinet de travail du directeur.

Dans un bâtiment voisin, il y a une écurie pour les chevaux destinés à la préparation du sérum antidiphthérique.

Un agrandissement des locaux dut être opéré pour recevoir le service d'hygiène avec ses laboratoires et son musée. L'établissement est devenu un Institut d'hygiène et de bactériologie dont les services rendus sont considérables et dont la réputation s'est rapidement établie, grâce à la notoriété scientifique et à la compétence de son directeur, le professeur MACÉ.

L'Institut appartient à l'Université de Nancy : il a été affecté à la Faculté de Médecine et fonctionne régulièrement, grâce aux subventions déjà accordées à l'Institut sérothérapique, et qui lui ont été maintenues par les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse et les villes de Nancy et de la région.

Les services rendus par l'Institut dans la région sont considérables. Pour ce qui est de la diphtérie, le résultat du traitement par le sérum antidiphthérique préparé à l'Institut a été d'en réduire la mortalité de 55 % qu'elle était au moment de l'installation de l'Institut sérothérapique à 11 %, quelques années après déjà, en 1900. Elle n'a continué qu'à s'améliorer encore. Dans le cours de la première année de son fonctionnement, le nombre des tubes de sérum demandés à l'Institut a été de 1782; pour l'année 1913-1914, ce nombre s'est élevé à 4206. Outre le sérum antidiphthérique, l'Institut a encore distribué de nombreux tubes de sérum antistreptococcique, antitétanique, antiméningococcique fournis par l'Institut Pasteur.

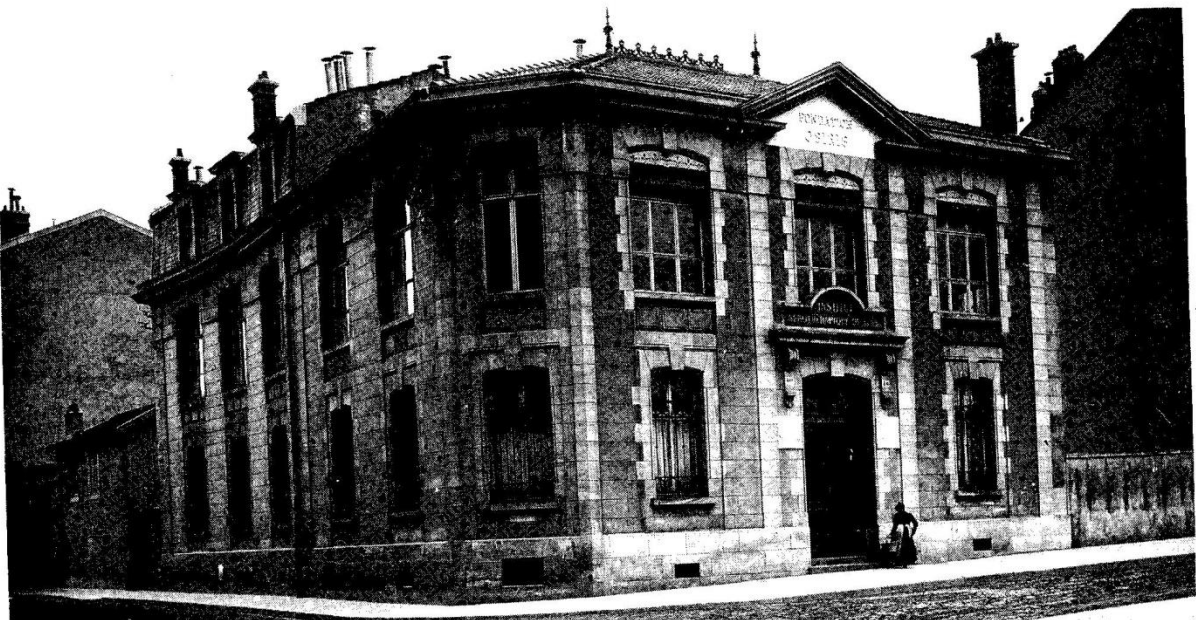
Quant aux analyses et recherches concernant particulièrement l'Institut d'hygiène et de bactériologie, elles consistent en examens d'eaux potables, régulièrement faits pour Nancy et autres localités, en examens de produits alimentaires, d'eaux suspectes de transmission infectieuse, d'eaux d'égouts, d'eaux résiduaires des industries, en recherches et vérifications de divers procédés de désinfection demandés pour la plupart par les services publics.

⁴² L'Institut sérothérapique de l'Est a été créé avec l'aide d'un généreux donateur Osiris et le produit d'une souscription publique ouverte dans la région, des subventions des villes de Nancy, Épinal, Verdun, Bar-le-Duc, Lunéville, Pont-à-Mousson, Remiremont, des départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse.

Les opérations faites à l'Institut comportent encore des analyses bactériologiques de sang, de sérosités, sécrétions et excréments diverses de liquides et exsudats, de produits pathologiques divers, l'examen de liquide céphalo-rachidien, le diagnostic bactériologique de la diphtérie, la recherche du bacille de la tuberculose dans le pus, les crachats et produits divers, le sérodiagnostic de la fièvre typhoïde et paratyphoïde, les examens de produits recueillis au cours d'infections diverses, entre autres d'infection puerpérale, de matière dysentérique, cholérique, etc. A plusieurs reprises, ont été faits des diagnostics de la morve et du charbon.

L'enseignement magistral continue à se faire à la Faculté de Médecine. Y sont traitées les questions générales d'hygiène, la désinfection et l'hygiène des villes, l'hygiène alimentaire, les eaux potables, l'épidémiologie et la prophylaxie des maladies contagieuses. Les démonstrations pratiques d'hygiène et de bactériologie ont lieu dans les laboratoires de l'Institut. Des travaux pratiques facultatifs de recherches y sont organisés. Un laboratoire spécial est réservé aux médecins civils et militaires, vétérinaires qui désirent se mettre au courant des opérations de la bactériologie. Comme sanction est institué un certificat d'études de bactériologie.

Le personnel auxiliaire attaché à l'Institut comprend un chef des travaux, des préparateurs, un vétérinaire. Un musée est adjoint au service : il renferme des séries d'appareils touchant aux questions d'hygiène, des collections de produits divers, des plans, dessins, cartes, de nombreuses préparations microscopiques et autres permettant aux élèves de s'initier aux questions qui intéressent l'hygiéniste.



L'institut d'hygiène, situé à l'angle de la rue Lionnois et de la rue de Bitche, inauguré le 28 juin 1896

Institut dentaire

Reste encore à parler de l'organisation de l'enseignement dentaire créé par arrêté ministériel du 28 juillet 1901. L'enseignement comprenait un enseignement clinique organisé à l'hôpital civil. Quant à l'enseignement théorique, il a été assuré par le personnel de la Faculté, par les professeurs MEYER, NICOLAS et les agrégés BOUIN, ÉTIENNE, G. MICHEL. Les cours avaient lieu dans le petit amphithéâtre de l'Institut anatomique⁴³.

Les travaux pratiques de prothèse dentaire ont été installés dans un local encore disponible à la nouvelle Faculté et sous la direction du Dr René ROSENTHAL, chirurgien dentiste, nommé chargé de cours par arrêté rectoral du 23 juillet 1912.

Malgré des difficultés de toutes sortes, l'enseignement dentaire avait commencé à fonctionner à la rentrée de 1901-1902.

La progression croissante du nombre des aspirants chirurgiens dentistes réclamait impérieusement un agrandissement du laboratoire de prothèse, voire une construction nouvelle. Le Ministre de l'instruction publique ayant fait connaître l'impossibilité de venir en aide à la Faculté par la raison qu'aucun crédit pour construction ne figurait plus au budget de l'Instruction publique, la Faculté a dû s'adresser au Conseil de l'Université pour la réalisation de son désir. Grâce à une subvention importante votée par le Conseil et un prélèvement non moins important sur les ressources mêmes de la Faculté, un Institut dentaire a été projeté à côté de l'Institut anatomique sur un terrain que l'Administration municipale a bien voulu mettre à la disposition de la Faculté. La nouvelle construction devait comprendre deux grands laboratoires pour les travaux de dentisterie et de prothèse, une salle de conférences, une salle de collections et un musée.

C'est à la rentrée de 1910 que les locaux du nouveau bâtiment ont été occupés. La Faculté de Médecine a été la première à créer un enseignement dentaire officiel, elle a été la première à posséder un Institut dentaire. Celui-ci a été un grand succès pour elle.

En 1909, des décrets des 11 janvier et 26 juillet venaient de réorganiser les études en vue du diplôme de chirurgien dentiste. Le nouveau régime ne modifiait guère le programme des études dentaires proprement dites⁴⁴. Le professeur MEYER voulut bien continuer ses conférences de physiologie, les agrégés LUCIEN, RICHON, G. GROSS se chargèrent des conférences d'anatomie, de pathologie interne

⁴³ La durée des études est de trois ans ; elles comprennent comme 1° *études théoriques* : les éléments d'anatomie et de physiologie générales et spéciales de la bouche, les éléments de pathologie et de thérapeutique; la pathologie spéciale de la bouche, l'anatomie et la physiologie dentaires, les affections dentaires et maladies internes liées à l'appareil dentaire; 2° *études de laboratoires* : anatomie et pathologie dentaires, opérations et prothèse dentaires ; 3° *la clinique dentaire*. Les examens de fin d'année sont au nombre de trois, leur programme est la conclusion des études théoriques et pratiques ; le troisième examen est l'examen clinique avec épreuves pratiques de dentisterie opératoire et de prothèse. (Décr. 25 juill. 1893 et 31 déc. 1894).

⁴⁴ La durée des études restait fixée à trois ans, avec trois examens de fin d'études. Les deux premiers examens étaient toujours des examens théoriques ; le troisième était divisé en deux parties : la première comprenait la clinique des affections dentaires avec révision de l'hygiène de la bouche et des anesthésiques, la deuxième partie, tes épreuves pratiques de dentisterie opératoire et de prothèse dentaire.

et externe. Le professeur PARISOT avait ajouté une conférence de médecine légale appliquée à l'art dentaire.

Une modification de quelque importance toutefois dans le régime des études était celle d'un stage de deux ans devant précéder les études proprement dites, avec examen de validation. Les deux années de stage, ajoutées aux trois années d'études normales, portaient à cinq ans la durée des études pour obtenir le grade de chirurgien dentiste. Les conséquences du nouvel état de choses ont été graves pour l'Institut dentaire. Le nombre des élèves a immédiatement baissé⁴⁵.

A toutes les observations présentées au sujet de tous les inconvénients du nouveau régime de l'enseignement dentaire, la réponse a toujours été qu'il paraissait prématuré de modifier son organisation telle que l'avait établie le décret de 1909. Malgré ce contretemps fâcheux, la situation de l'enseignement dentaire s'est de nouveau améliorée.

⁴⁵ La prolongation de la durée des études à cinq ans avait le grand inconvénient d'éloigner de l'Institut dentaire les étudiants étrangers qui étaient venus apporter un contingent important à l'enseignement dentaire. La durée des études nécessaires pour la profession de dentiste était partout bien inférieure. D'autre part, exiger des élèves un stage de deux ans, dans un laboratoire dentaire qui peut même être celui du simple praticien ainsi que l'autorise le décret, n'est-ce pas placer les études professionnelles avant les études théoriques et pratiques de scolarité régulière ? N'est-ce pas une anomalie d'apprendre à soigner une dent à quelqu'un qui ne sait pas encore ce que c'est qu'une dent ? Le stage ne devrait-il pas être post-scolaire ?

Population scolaire

Quelle était la population scolaire de la Faculté de Médecine ?

Pendant la première année d'exercice de la Faculté, les élèves ont été peu nombreux, de 185 seulement. Ce chiffre n'était pas sans produire une certaine émotion chez les maîtres venus installer à Nancy la Faculté de Médecine de Strasbourg, qui inscrivait en moyenne par an de 400 à 500 élèves ; en 1870 même 650, et délivrait de 80 à 100, en 1870, 114 diplômés de docteur.

Sans compter le préjudice considérable que lui portait la suppression de l'École de Santé militaire, qui lui était annexée à Strasbourg, et qui en 1870 lui avait encore valu 400 élèves, la Faculté de Médecine devait ressentir quelques effets fâcheux de sa nouvelle résidence. Tout d'abord, elle était la nouvelle venue dans une région qui se trouvait, au point de vue de son recrutement, sous l'influence incontestable de l'attraction de la capitale. D'autre part, Nancy devait aussi ressentir le contre-coup du nouveau mode de recrutement de la médecine militaire et des exigences du service militaire en général.

Pour ce qui est du recrutement de la médecine militaire, des concours auxquels tous les étudiants en médecine pouvaient se présenter, même les débutants, étaient ouverts chaque année. Les élèves pouvaient continuer leurs études à l'une des facultés existant à l'époque et des neuf écoles préparatoires à leur choix, mais tous les élèves de quatrième année devaient se rendre à Paris, pour y terminer leurs études. C'était enlever chaque année des élèves à la Faculté de Nancy.

Une autre institution prenait encore des élèves à la Faculté, c'était le volontariat d'un an. Ceux qui satisfaisaient à cette loi à une époque plus ou moins avancée de leurs études devaient à la vérité revenir les terminer au centre où ils avaient fait leur début, mais envoyés comme infirmiers dans les hôpitaux de Paris, inévitablement plus d'un d'entre eux devait se laisser détourner de son premier foyer d'études. Bientôt une autre difficulté devait se présenter, l'engagement conditionnel d'un an qui dirigeait les élèves sur les hôpitaux de Paris, Bordeaux, Lyon, Lille, Toulouse, mais aucun étudiant ne pouvait choisir Nancy, sous prétexte que Nancy n'était pas le siège de la 6e section d'infirmiers qui était à Châlons.

Une question plus importante encore devait bientôt se poser, celle de la création d'une École de santé militaire. Elle était d'une certaine gravité pour Nancy, qui était menacé ainsi de perdre un certain nombre de ses élèves d'autant plus grand que les départements de l'Est avaient toujours fourni un contingent notable de médecins militaires. L'autorité militaire avait un instant eu la pensée de créer deux écoles, l'une à Bordeaux, l'autre à Nancy. Elle en revint bientôt au projet d'une seule école.

Héritière de la Faculté de Strasbourg qui pendant quinze ans, de 1856 à 1870, avait été en possession de cette école, la Faculté de Nancy pouvait espérer à juste titre que la nouvelle école du Service de Santé militaire serait instituée dans cette ville. Les ressources de la Faculté, l'installation de ses cliniques, de ses laboratoires et il est permis d'ajouter, sans prétention aucune, la valeur du corps enseignant, eussent justifié cette mesure. Malgré toutes les demandes faites, même par les représentants officiels de Nancy, l'École du Service de Santé militaire a été installée à Lyon. La conséquence s'en est immédiatement fait sentir, tous les élèves militaires ont dû partir pour Lyon. Le

chiffre des étudiants a aussitôt diminué. La Faculté ne pouvait que s'incliner devant la décision, prise sans doute pour des raisons d'ordre militaire, en faisant le sacrifice de ses préférences et de ses intérêts.

Une autre circonstance devait encore avoir quelque influence sur la sphère d'action de la Faculté. La Faculté de Médecine de Strasbourg comprenait sous sa dépendance les examens dans les Écoles secondaires de médecine et de pharmacie de Besançon, Dijon, Lyon, Nancy. Le décret de 1872, en transférant la Faculté de Strasbourg à Nancy, supprimait son école de médecine. Ne restaient dès lors dans la circonscription de Nancy, que les écoles de Besançon, Dijon, Lyon. Lorsqu'en 1877 a été créée la Faculté de Médecine de Lyon, l'École de Médecine de Dijon lui a été attribuée. Ne comptait donc plus pour la Faculté de Nancy que l'école de Besançon. C'est alors que l'École de Médecine de Reims lui a été adjointe à titre de compensation. Tandis que la Faculté de Strasbourg envoyait de ses professeurs présider les examens de quatre écoles secondaires, à Nancy la Faculté n'avait plus sous sa dépendance que deux écoles, celles de Besançon et de Reims.

Ayant eu, pour toutes ces raisons, de sérieuses craintes à avoir pour un recul dans le recrutement de ses élèves, la Faculté a été heureuse d'enregistrer qu'elle récupérerait peu à peu ses pertes ; le nombre de ses étudiants s'est même accru. Étaient intervenus le mouvement qui se dessinait dans toute la France et qui poussait beaucoup de jeunes gens vers la médecine, comme aussi la bonne réputation que la Faculté s'était acquise dans les régions voisines et même à l'étranger.

De 1873 à 1914, le chiffre des étudiants de la Faculté a été en progression croissante, au total de 10867⁴⁶.

Quant à leur origine, le département de Meurthe-et-Moselle vient en tête, puis les Vosges, l'Alsace-Lorraine, la Meuse, la Haute-Saône, la Haute-Marne, d'autres départements encore, mais en proportion moindre⁴⁷. Quant aux étudiants étrangers, leur nombre est sujet à des fluctuations ; il y a quelques années, les étudiants bulgares ont été les plus nombreux : de 1892 à 1911, ils ont été de 360. Un peu plus tard, c'étaient les étudiants russes : de 1893 à 1914, ceux-ci ont été au nombre de 302. Il est encore venu des étudiants de tous les pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, même d'Amérique. Au total les étudiants étrangers ont été, de 1881 à 1914, au nombre de 989⁴⁸. A noter aussi que sur ce total comptaient un certain nombre d'étudiantes.

⁴⁶ Au moment de l'installation de la Faculté de Médecine de Nancy, il existait, indépendamment du doctorat en médecine, un grade inférieur, l'officiat de santé, institué le 19 ventôse an XI, donnant le droit d'exercer la médecine et se recrutant à peu près exclusivement dans les écoles secondaires. Lors de la réorganisation de l'enseignement scientifique, les nouvelles facultés de médecine successivement créées devaient attirer les jeunes gens vers le doctorat, et l'officiat de santé fut peu à peu délaissé. De 1872 à 1905, la Faculté de Nancy n'a délivré que 38 diplômes d'officier de santé. La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine a supprimé le grade.

⁴⁷ Meurthe-et-Moselle 3117, Vosges 1643, Alsace-Lorraine 1337, Meuse 1121, Haute-Saône 321, Haute-Marne 312, Seine 260, Doubs 206, Ardennes 167, Marne 131, territoire de Belfort 132, Nord 65, Côte-d'Or 32, Aube 29, Jura 11, Saône-et-Loire 17, Algérie 6, Dordogne 2, Pas-de-Calais 2, Savoie 2, Réunion 1, divers 1299. Total 10192 de 1877 à 1914.

⁴⁸ Bulgarie 360, Russie 302, Turquie 82, Serbie 53, Luxembourg 37, Arménie 34, Macédoine 29, Roumanie 22, Belgique 20, Allemagne 13, Alsace-Lorraine 12, Amérique du Nord 11, Amérique de Sud 11, Suisse 9, Italie 8, Angleterre 7, Chine 3, Grèce 3, Nouvelle-Calédonie 1.

Les étudiants subissaient les examens institués d'après le programme des études avec ses modifications successives. Leurs études étaient sanctionnées par des prix. Ceux-ci ont d'abord été des prix de fin d'année, distribués annuellement d'après les résultats de quatre concours distincts correspondant à chacune des années d'études. Ces prix étaient : pour les première et deuxième années, une médaille d'argent et pour 125 francs de livres ; pour les troisième et quatrième années, une médaille et des livres pour 210 francs, plus pour tous les lauréats la remise de tous les frais d'études afférant à l'année scolaire à laquelle se rapportait le concours, soit 150 francs.

Après la suppression des examens de fin d'année, en 1878, les prix sont devenus des prix de doctorat, mais le programme des concours pour les obtenir était resté le même. Ce n'est qu'après une assez longue attente, qu'en 1884, il a enfin été mis d'accord avec la distribution nouvelle des études. Les prix sont alors devenus des prix d'anatomie et histologie, de physiologie, de médecine, de chirurgie et accouchements.

La première thèse de docteur en médecine⁴⁹ a été soutenue le 8 février 1873, par R. ENGEL, fils du professeur de botanique et d'histoire naturelle de la Faculté.

De 1873 à 1874, dix thèses ont été présentées. Ce nombre a successivement progressé. Au 1er juillet 1914, la Faculté a compté 1050 thèses. Sur ce chiffre, 40 thèses ont été présentées pour le doctorat d'Université. C'est en 1899 que la Faculté avait demandé l'institution de ce diplôme spécial pour les étudiants de nationalité étrangère. Il ne donnait pas le droit d'exercer la médecine en France.

Une commission spéciale, au début permanente, plus tard renouvelée tous les ans, examinait la valeur des thèses en vue de leur accorder comme juste récompense un prix et des mentions honorables ainsi que la Faculté de Strasbourg l'avait fait depuis 1833. Le prix avait consisté en une médaille d'argent et une lettre de félicitations du Ministre de l'Instruction publique. A Nancy, la récompense a été d'abord purement honorifique. Grâce à une subvention spéciale votée par le Conseil général et le Conseil municipal, une somme de 300 francs peut être accordée au lauréat, en même temps que la médaille attribuée par la Faculté.

⁴⁹ La dernière thèse à la Faculté de Médecine de Strasbourg a été soutenue le 12 août 1870. Quelques anciens membres de la Faculté que des circonstances diverses devaient retenir à Strasbourg, réunis par le professeur SCHUTZENBERGER, décidèrent de continuer un enseignement médical et de constituer ainsi une véritable école libre de médecine. Celle-ci devait donner aux jeunes gens dont la situation de leur famille ne permettait pas de quitter leur pays natal, la facilité d'achever des études de médecine antérieurement commencées. L'école libre a fonctionné jusqu'au 30 septembre 1872, où, après la création de l'Université allemande de Strasbourg, par ordonnance du 26 août, le résident supérieur d'Alsace-Lorraine en fixa la fermeture. Pendant sa période d'activité, elle a fait passer des examens et accordé 17 diplômes de docteur conformément aux règlements des facultés de médecine françaises. Les docteurs ainsi nommés ont été : LANGE (de Woerth), WEILL (de Haguenau), WILL (de Berlingen), HAMM (de Schillersdorff), BOECKEL (Jules) (de Strasbourg), HOFFEL (de Wissembourg), EDEL (de Geispolsheim), REIBEL (de Rhinau), VOSELMANN (de Marckolsheim), ADAM (de Saar-Union), FLOCKEN (de Strasbourg), GROSS (Georges) (de Sparsbach), OHLEYGER (de Saverne), KNOLL (de Soultz), REICHARDT (de Strasbourg), SCHALCK (de Fegersheim), SCHMELTZ (de Lauterbourg). Grâce à l'intérêt que le Gouvernement français n'a cessé de porter aux efforts ainsi faits pour maintenir en Alsace la valeur d'un enseignement français, ces diplômes ont été reconnus en France.

Si nous exceptons 26 thèses de l'année scolaire 1913-1914, dont les notes ne sont pas connues, il reste un total de 1024 thèses pour lesquelles il a été délivré 43 prix⁵⁰, 164 mentions très honorables, 92 mentions honorables. En jugeant d'après ce résultat, on reconnaîtra sans hésitation la valeur des travaux présentés.

Quant au sujet des thèses, 734 fois ils ont été puisés dans les services cliniques et 159 fois dans les laboratoires. La plupart de ces travaux contiennent des faits et des résultats nouveaux. En général, ils témoignent du zèle des élèves, de leurs connaissances, des bonnes méthodes, des solides traditions scientifiques dont ils sont pénétrés.

La Faculté distribue encore un *prix Ritter* et un *prix Heydenreich-Parisot*.

Le prix Ritter a été fondé en 1895, en souvenir du professeur de chimie RITTER. Il est attribué, tous les deux ans, au meilleur travail original de chimie médicale fait dans un laboratoire de la Faculté par un élève ou ancien élève de la Faculté⁵¹.

La Faculté a été vivement touchée de la généreuse donation que Mme veuve HEYDENREICH lui a faite en 1899, en mémoire de son mari, le professeur HEYDENREICH et de son père, le professeur Victor PARISOT. La donation créa un prix annuel décerné après concours alternativement comme prix de chirurgie et prix de médecine. Sont admis à concourir tous les étudiants de la Faculté. Le concours consiste en la présentation d'un travail original et inédit se rapportant à la chirurgie et à la médecine alternativement⁵².

En 1911, la Société industrielle de l'Est a offert des prix pour des thèses intéressant plus particulièrement l'industrie⁵³.

Il faut citer la belle conduite des étudiants de la Faculté pendant une épidémie de choléra qui s'était déclarée en 1892 et qui menaçait le pays. Lorsque fut décidé que des postes sanitaires seraient établis le long des frontières, le personnel nécessaire fut demandé aux étudiants de la Faculté. Tous les postes du territoire de Belfort, des départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et des Ardennes ont été occupés par de nos étudiants⁵⁴.

Une mention spéciale est encore due à un de nos élèves. Quelques cas de choléra s'étaient déclarés dans une commune de Meurthe-et-Moselle. Sur la demande du préfet qu'un étudiant puisse se

⁵⁰ Lauréats du prix de thèse : HERRGOTT (A.), BARABAN, STOEBER, MULLER, DEUBEL, HYPOLITE, REMY (S.), BUSEN-DORFF, TIUÉBAUT, GUILLEMIN (P.), SCHURER, VAUTRIN, HAUSHALTER, LORAIN, DE LAN GENHAGEN, LEGRAIN, GEORGES (L.), FROELICH, LAMY, ÉTIENNE (G.), GUILLOZ, HARTEMANN, PILON, IMBEAUX et BOUIN, THIRY (G.), GARNIER (Ch.), THIERY (Ch.) et SPILLMANN (L.), MICHEL (L.), DUPUY (A.) et JEAN-DELIZE, WEBER, SENCERT, DUPONT, BLUM, PARISOT (I.), BEDIN, HARTE, VERNIER, HENRY (A.), BOECKEL (A.), RAMANT.

⁵¹ Lauréats : MICHEL (L.), MAILLARD, ROBERT, FRITSCH.

⁵² *Prix de chirurgie* : MICHEL (L.), LÉVY (A.), BARTHÉLEMY, LUCIEN, BINET, HEULLY, JACQUOT ; *prix de médecine* : PERRIN (M.), GOEPFERT (P.), BLUM, COLLIN, RICHARD, SABOTIER, HAMM, CAUSSADE.

⁵³ Lauréats : AWENG, HENRY.

⁵⁴ Trois des élèves venaient d'être reçus docteurs, LANG, WEILL, ZILGIEN ; douze autres étaient en cours d'études : BLUM, CHEVALOT, DECK, DENGLER, HARTEMANN, KOERL, LAMBERT, LANIQUE, LÉVY, PILLON, SCHMITT, VOIRIN.

rendre dans le village pour donner les soins aux malades et veiller à l'exécution de mesures destinées à empêcher la propagation, du mal, un de nos étudiants s'est aussitôt offert⁵⁵.

Il est à rappeler qu'aux championnats du tir des écoles supérieures auxquels prenaient part de trente à soixante écoles supérieures, les étudiants de la Faculté se sont toujours maintenus à un rang très satisfaisant. Au tir de 1895 à 1896, à celui de 1907 à 1908 la Faculté a été classée la première.

Reste à signaler la population scolaire de l'Institut dentaire. L'enseignement dentaire a commencé à fonctionner à la rentrée de 1901-1902. Le nombre des aspirants chirurgiens-dentistes venus pendant sa première année d'exercice n'a été que de quatre élèves réguliers, six étant venus d'écoles libres pour passer leurs examens. Cinq diplômes de chirurgien-dentiste ont été délivrés à la fin de l'année scolaire à des élèves venus de l'École dentaire de Paris et des dentistes déjà inscrits au rôle des patentes et qui ont profité de la disposition d'un décret du 25 juillet 1893 pour obtenir le diplôme de chirurgien-dentiste d'État.

Pendant les années suivantes, le nombre des aspirants chirurgiens-dentistes a progressivement augmenté ; de 10 en 1901, il est successivement passé jusqu'à 107 en 1909-1910, pour descendre à 8 seulement en 1913, après l'application du régime avec deux ans de stage, institué par les décrets du 1^{er} janvier 1909. Il a de nouveau augmenté depuis.

Sur le total de 822 élèves se comptaient 579 nationaux⁵⁶ et 219 étrangers⁵⁷.

Ont été accordés 165 diplômes d'État et 50 diplômes d'Université. Ce dernier a été fondé pour les étudiants dentistes étrangers en même temps que le doctorat en médecine d'Université. Ainsi que ce dernier, il ne donne pas le droit d'exercer la profession en France (Arr. 26 juin 1905).

Afin d'encourager les élèves dentistes au travail, la Faculté en 1911 avait décidé la création de deux prix de fin d'études. Le premier consistait en une médaille de vermeil, le deuxième en une médaille de bronze. Les deux prix étaient décernés après un concours portant sur l'ensemble de l'enseignement dentaire. Pouvaient y prendre part les étudiants ayant accompli le stage et toute la scolarité en vue du diplôme de chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Nancy⁵⁸ (1).

Telle est, aussi résumée que possible, l'histoire de la Faculté de Médecine de Nancy, depuis son installation en octobre 1872 jusqu'à novembre 1914.

⁵⁵ BERTRAND (Paul).

⁵⁶ Meurthe-et-Moselle 78, Seine 57, Meuse 13, Haute-Marne 11, Nord 11, Vosges 9, Marne 9, Belfort 6, Doubs 5, Haute-Saône 3, Ardennes 3, Aube 2, Côte-d'Or 2, Saône-et-Loire 1, Alsace-Lorraine 24, divers 206.

⁵⁷ Bulgarie 123, Russie 27, Suisse 26, Turquie 23, Allemagne 15, Belgique 7, Roumanie 5, Italie 5, Perse 4, Luxembourg 3, Chili 3, Espagne 3, Amérique du Nord 2, Serbie 2, Autriche 1.

⁵⁸ *Lauréats* : PINOCHE (André), VAUTRIN (Eugène), NOSBAUM, Mlle PINOCHE.

Rapport avec les autres facultés de l'Université

La Faculté de Médecine n'était pas isolée à Nancy, elle se trouvait en contact avec les autres facultés, tout d'abord au Conseil académique, plus tard au Conseil général des Facultés, en 1896 au Conseil de l'Université.

De tout temps aussi, les Facultés ont affirmé les relations intimes qui les liaient ensemble par leurs séances de rentrée qui avaient lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres. La première, le 19 novembre 1872, a été consacrée à l'inauguration de la Faculté de Médecine. Les séances ultérieures, présidées par les Recteurs DARESTÉ DE LA CHAVANNE, JACQUINET, MOURIN, ont été régulières jusqu'en 1882. Pour des raisons diverses elles ont été interrompues jusqu'en 1896.

Dans l'intervalle, la Faculté de Médecine organisa des rentrées particulières. La première eut lieu le 6 novembre 1884. Le doyen TOURDES ouvre la séance en rappelant aux élèves la grandeur de la mission à laquelle ils sont appelés et l'étendue des devoirs qu'ils auront à remplir.

Dans les séances suivantes, les discours ont été successivement prononcés par les professeurs COZE, V. PARISOT, HECHT, BEAUNIS, FELTZ⁵⁹.

C'est le 12 novembre 1890 que les Facultés tinrent de nouveau une séance solennelle de rentrée. Elle eut lieu à la Salle Poirel. Dans la séance de rentrée de novembre 1896, a été célébrée l'inauguration de l'Université de Nancy, dont le Recteur GASQUET, dans une brillante allocution, fit valoir toute l'importance pour les établissements d'enseignement supérieur à Nancy. Dans les séances suivantes, un discours fut fait à tour de rôle par un membre de chacune des Facultés. Les professeurs E. MICHEL, BERNHEIM, SCHMITT, VUILLEMIN, SIMON, P. PARISOT, ont été successivement appelés à cet honneur⁶⁰.

⁵⁹ COZE, Les principes de la thérapeutique, 1885 ; V. PARISOT, Nécessité de l'enseignement classique comme préparation à l'étude de la profession médicale, 1886 ; HECHT, Des droits et des devoirs des médecins, 1887 ; BEAUNIS, L'École de Santé militaire de Strasbourg et la Faculté de Médecine de Strasbourg, 1888 ; FELTZ, Situation de l'enseignement de la médecine en 1789, 1889.

⁶⁰ E. MICHEL, L'avenir des Facultés de Médecine de province et de Nancy en particulier (1880-1881) ; BERNHEIM, Sur l'organisme humain (1891-1892) ; SCHMITT, Sur la thérapeutique médicale, 1897 ; VUILLEMIN, Sur l'association pour la vie, 1901 ; SIMON, La défense individuelle et sociale contre les maladies contagieuses (1908-1909) ; P. PARISOT, Le médecin expert dans les affaires criminelles (1913).

Participation avec sociétés savantes, Associations et Congrès scientifiques

Le rôle de la Faculté de Médecine ne se bornait pas uniquement à ses rapports avec les autres Facultés. Son action devait s'étendre encore au dehors, tout d'abord à Nancy même, et à prendre part à l'extension du mouvement scientifique général.

Aussitôt arrivés à Nancy, les membres de la Faculté de Médecine se sont empressés de faire partie de la Société de Médecine de Nancy, déjà fondée en 1842.

En 1873, quelques-uns des membres de la Faculté avec de leurs collègues de la Faculté des Sciences et de l'École supérieure de Pharmacie ont fondé la Société des Sciences de Nancy.

En 1896, le professeur PRENANT créa la Réunion biologique de Nancy, qui s'affilia aussitôt à la Société de Biologie de Paris.

En 1899, le professeur NICOLAS, avec son collègue LAGUESSE de la Faculté de Lille, fonda l'Association des Anatomistes qui s'est réunie à Nancy et autres villes de France, de Belgique, de Suisse et créa en 1905 la Fédération internationale des Anatomistes.

En 1912, le professeur A. HERRGOTT créa la Société d'Obstétrique et de Gynécologie de Nancy, affiliée à son tour à la Société d'Obstétrique et de Gynécologie de Paris.

En 1906, avait été fondée la Société des Amis de l'Université.

Je rappellerai la part active prise par la Faculté de Médecine aux Réunions savantes tenues à Nancy : en 1886, au 15e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences ; en 1896, aux 3e Congrès français de médecine, 7e Congrès des Aliénistes et Neurologistes, 2e Congrès dentaire national ; en 1901, à la 39e session des congrès des Sociétés savantes ; en 1905, à la Réunion de la Société de Mycologie de France ; en 1906, au 3e Congrès de l'Alliance d'Hygiène sociale ; en 1908, au Congrès de la Société botanique de France.

A ajouter la contribution très importante de la Faculté à l'Exposition internationale de l'Est à Nancy, en 1909, pour laquelle le Jury a accordé un grand prix à la Faculté de Médecine. Les professeurs et agrégés chefs de service ayant été proclamés hors concours, le Jury a récompensé leurs collaborateurs en leur accordant des médailles d'or et des médailles d'argent.

Enfin les membres de la Faculté de Médecine, non seulement les professeurs et agrégés mais encore leurs chefs de travaux et de laboratoire, leurs chefs de clinique et autres auxiliaires, se sont toujours rendus avec empressement aux très nombreuses réunions d'associations et de congrès scientifiques, non seulement en France et en Algérie, mais encore à l'étranger.

A relever particulièrement la part prise aux réunions de l'Association française pour l'avancement des sciences, la première association scientifique créée en 1872, par un groupe d'hommes de science qui s'étaient proposés comme but d'encourager et de favoriser le développement et les progrès de la science en France ;

Au 11e Congrès de l'Association française de Chirurgie à Paris, en 1897, durant lequel le discours d'ouverture du président, un professeur nancéien, sur la radiologie, a incité le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques qui a assisté à la séance, à faire adresser par le Ministre de l'Intérieur une circulaire aux préfets les invitant à organiser des services de radiologie dans les hôpitaux ;

Au 13e Congrès international de Médecine, tenu à Paris et qui a eu un éclat tout particulier en raison de sa coïncidence avec l'Exposition universelle de 1900. La Faculté s'y est distinguée non seulement par de nombreuses communications de valeur faites par ses membres aux différentes sections du Congrès, mais encore par une contribution importante à son exposition ;

Au Congrès international de la Tuberculose en 1905, auquel la Faculté s'est tout particulièrement distinguée par les enquêtes et documents recueillis sur l'histoire de la tuberculose en Lorraine, le compte rendu de ses nombreux travaux, la présentation de riches collections préparées dans ses laboratoires et cliniques et la large part prise à l'exposition spéciale organisée à l'occasion du Congrès ;

Au 2e Congrès international de Chirurgie réuni à Bruxelles en 1908, avec contribution à l'exposition concomitante de pièces et documents relatifs au cancer, et recueillis au laboratoire d'anatomie pathologique de la Faculté.

A signaler en terminant la participation des membres de la Faculté aux congrès internationaux de médecine en Belgique, Suisse, Moscou (1897), Madrid (1902), Lisbonne (1904), Budapest (1909), Londres (1911), Rome (1912).

Les longs détails qui viennent d'être donnés sur les quarante-deux premières années d'exercice de la Faculté de Médecine de Nancy sont la meilleure preuve de la juste réputation qu'elle a acquise dans le monde universitaire et scientifique, grâce au travail et au dévouement de ses membres et de leurs élèves.

Après le grand trouble apporté à son fonctionnement par les terribles années de guerre, la Faculté a repris son activité. Une nouvelle ère de prospérité a commencé pour elle et son passé en peut être le meilleur augure pour son avenir.

BIBLIOGRAPHIE⁶¹

Inauguration de la Faculté de Médecine et Rentrée des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, 19 novembre 1872. Discours du doyen STOLTZ, de la Faculté de Médecine. Lettre de Jules SIMON, ministre de l'Instruction publique. Nancy, 1873.

Rentrées solennelles des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres de Nancy. Comptes rendus de la situation et des travaux de la Faculté de Médecine, par le doyen STOLTZ, 1872-1873 à 1874-1875. Nancy, 1872-1875.

Rentrées solennelles des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres et de l'École supérieure de Pharmacie. Rapports du doyen STOLTZ, 1875-1876 à 1877-1878. Compte rendu au Conseil académique des travaux des Facultés et de l'École supérieure de Pharmacie, 1878-1879, par le professeur TOURDES. Nancy, 1877-1878.

Rentrées solennelles des Facultés et de l'École supérieure de Pharmacie. Rapports du doyen TOURDES, 1879-1880 à 1881-1882. Discours du professeur MICHEL à la rentrée de 1880-1881 : De l'avenir des Facultés de Médecine de province et de Nancy en particulier. Nancy, 1879-1883.

Comptes rendus des travaux des Facultés et de l'École supérieure de Pharmacie présentés au Conseil académique. Rapports du doyen TOURDES, 1882-1883 à 1887-1888. Rapport du doyen HEYDENREICH, 1888-1889. Rapports sur la situation des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Nancy et sur les améliorations qui pourraient y être introduites, présentés au Conseil général des Facultés, par le professeur HEYDENREICH (R. F. 1887 p. 13), par le professeur BERNHEIM (R. F. 1888, p. 13). Nancy, 1884-1890.

Séances de Rentrée de la Faculté de Médecine. Séance du 6 novembre 1884 (R. M. 1884, p. 701). Allocution du doyen TOURDES : De la grandeur de la mission à laquelle les élèves de médecine sont appelés et de l'étendue des devoirs qu'ils auront à remplir (R. M., t. XVI, 1884, p. 706). — Séance du 4 novembre 1885. Allocution du professeur COZE : Les Principes de la thérapeutique (R. M., t. XVII, 1885, p. 673 et 705). — Séance du 6 novembre 1886. Discours du professeur V. PARISOT : Sur la nécessité de l'enseignement secondaire classique comme préparation à l'étude et à l'exercice de la profession médicale (R. M., t. XVIII, 1886, p. 674). — Séance du 5 novembre 1887. Allocution du doyen TOURDES. Discours du professeur HECHT : Des droits et des devoirs du médecin (R. M., t. XIX, 1887, p. 673 et 678). — Séance du 31 octobre 1888. Allocution du doyen TOURDES. Discours du professeur BEAUNIS : L'École du Service de Santé militaire de Strasbourg et la Faculté de Médecine de Strasbourg (R. M., t. XX, 1888, p. 641, 673, 705). — Séance du 9 novembre 1889. Allocution du doyen HEYDENREICH. Discours du professeur FELTZ : Situation de l'enseignement de la médecine en 1789 (R. M., t. XXI, 1889, p. 673, et t. XXII, 1890, p. 129).

Rentrées solennelles des Facultés et de l'École supérieure de Pharmacie. Rapports du doyen HEYDENREICH, 1889-1890 à 1894-1895. Discours du professeur BERNHEIM : L'Organisme humain (R.

⁶¹ Abréviations : R. F. Rentrées solennelles des Facultés. — T. F. Comptes rendus des travaux des Facultés. — F. M. Rentrées de la Faculté de Médecine. — R. U. Rentrée de l'Université. — R. M. Revue Médicale de l'Est.

F. 1892, p.15 ; R. M., t. XXIV, 1892, p. 673). Rapport sur la situation générale des Facultés de Nancy pendant l'année 1893-1894, par le professeur GROSS (R. F. 1894, p. 47). Nancy, 1891-1895.

Séances d'inauguration de l'Université de Nancy, 16 novembre 1896. Rapport du doyen HEYDENREICH, 1895-1896. Nancy, 1897.

Séances de Rentrée de l'Université de Nancy. Rapport du doyen HEYDENREICH, 1896-1897. Rapport du professeur BERNHEIM, assesseur du doyen, 1897-1898. Rapports du doyen GROSS, 1898-1899 à 1912-1913. Discours du professeur SCHMITT : La Thérapeutique d'hier et d'aujourd'hui (R. U. 1897, p. 13; R. M. t. XXIX, 1897, p. 671) ; du professeur VUILLEMIN : L'association pour la vie (R. U. 1902, p. 15) ; du professeur SIMON : La défense individuelle et sociale contre les maladies contagieuses (R. U. 1909, p. 29) ; du professeur P. PARISOT : Le médecin expert dans les affaires criminelles (R. U. 1913, p. 36). Rapports sur la situation générale de l'Université, par le professeur BERNHEIM (R. U. 1901, p. 53), le professeur MEYER (R. U. 1911, p. 15). Rapport au Conseil de l'Université, par le doyen MEYER (R. C., 1914, p. 53). Nancy, 1898-1914.

L. COZE, La Faculté de Médecine de Nancy (R. M., I, 1874, p. 3). — MONOYER, Inauguration de la clinique d'ophtalmologie (R. M., I, 1874, p. 285). — GROSS, La première année d'exercice de la Faculté de Médecine (R. M., I, 1874, p. 49). Agrandissement des Hôpitaux de Nancy. 1° Avant-projet de reconstruction de l'Hôpital Saint-Charles (R. M., VI, 1876, p. 289); 2° Avant-projet de reconstruction de l'Hôpital Saint-Léon (R. M., VI, 1876, p. 353). La Faculté de Médecine devant le Conseil général de Meurthe-et-Moselle (R. M., VII, 1877, p. 193). - LALLEMENT, Rapport au Conseil municipal sur la question des Hôpitaux, 3 janvier 1877. —Cliniques et hôpitaux (R. M., VII, 1877, p. 253). — TOURDES, Rapport sur le projet de reconstruction des Hôpitaux de Nancy (R. M., 1877, VII, p. 353, et VIII, p. 1). — La question des Hôpitaux de Nancy (R. M., 1877, VII, p. 129; VIII, p.322 ; IX, 1878, p. 223). — HEYDENREICH, L'Asile des aliénés de Maréville (R. M., XI, 1879, p. 609). - SCHMITT, inauguration du nouvel Hôpital (R. M., XV, 1883, p. 673). — V. PARISOT, Allocution à la séance d'ouverture des cliniques du nouvel Hôpital (R. M., XV, 1883, p. 705). -- E. DEMANGE, Transfert et agrandissement de l'Hôpital Saint-Julien (R. M., XIX, 1887, p. 257). - HAUSHALTER, Les Hôpitaux de tuberculeux (R. M., XXXI, 1899, p. 39). — PILLEMENT, L'Ancien Hôpital Saint-Julien de Nancy (R. M., XXXV, 1903, p. 45 à 229). — Ancien Hôpital Saint-Julien (1588-1900). Nancy, 1900. — HAUSHALTER, L'Hospice J.-B. Thiéry de Maxéville pour enfants (R. M., XXXVII, 1905, p. 107). --L. BOPPE, Les Établissements publics hospitaliers de Nancy. Nancy, 1906. — A. HERRGOTT, But et fonctionnement de l'œuvre de la Maternité à la clinique obstétricale de Nancy (R. M., XXXVIII, 1906, p. 425). Avant-projet d'une nouvelle Maternité à Nancy (R. M., XXXIX, 1907, p. 97). L. SPILLMANN et J. BENECH. Du Refuge à la Maison de secours (1824-1914). Nancy, 1914.

TOURDES, Origine de l'Enseignement médical en Lorraine. Académie de Stanislas, Nancy, 1875. — MONOYER, Création de nouvelles Facultés de Médecine. Centralisation des concours d'agrégation à Paris (R. M., I, 1874, p. 445). — GROSS, Centralisation des concours d'agrégation à Paris (R. M., II, 1874, p. 1, 36, 41, 193, 273, 351). - CHAUFFARD, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur les opérations des concours d'agrégation de médecine (R. M., III, 1875, p. 295). Visite de l'Inspecteur général à la Faculté de Médecine de Nancy (R. M., IV, 1875, p. 69). — COZE, Réforme à apporter au nouveau régime d'examens institué par le décret du 20 juin 1878 (R. M., XVIII, 1886, p. 385). — HEYDENREICH, Les nouveaux projets de loi relatifs à l'Instruction publique (R. M., XI, 1879, p. 193). L'agrégation des Facultés de Médecine (Circulaire du ministre de l'Instruction publique Paul Bert) (R.

M., XIV, 1882, p. 1, 97). Questions d'enseignement supérieur (R. M., XIV, 1882, p. 705). Réunion des délégués des Facultés de Médecine (R. M., XVI, 1884, p. 673). Des réformes à introduire dans les concours pour l'agrégation près les Facultés de Médecine (R. M., XVII, 1885, p. 481). Des modifications à apporter dans le régime et les épreuves de l'agrégation de médecine (R. M., XIX, 1887, p. 65). L'organisation de l'Enseignement des sciences physiques et naturelles dans les Facultés de Médecine (R. M., XIX, 1887, p. 385). De la situation des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Nancy et des améliorations qui pourraient y être introduites (R. M., XIX, 1887, p. 193; XX, 1888, p. 33). — BERNHEIM, De la nomination des professeurs de Faculté de Médecine d'après le nouveau projet de loi (R. M., XII, 1880, p. 134). L'agrégation des Facultés de Médecine (R. M., XIV, 1882, p. 65). Rapport sur la circulaire du 9 mai 1892 relative à la réforme des études médicales en vue du doctorat (R. M., XXIV, 1892, p. 385). Rapport à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur au nom de la section de Nancy (R. M., XII, 1880, p. 641). De l'influence du décret du 20 juin 1878 sur les études cliniques dans les Facultés de Médecine (R. M., XIV, 1882, p. 545). La Faculté de Médecine de Nancy et le doyen de la Faculté de Médecine de Lyon (R. M., XII, 1886, p. 1). Intérêts professionnels et réforme de l'enseignement dans nos Facultés de Médecine (R. M., XXXIII, 1901, p. 289). La suppression du concours d'agrégation dans les Facultés de Médecine (R. M., XL, 1908, p. 661). La question de l'enseignement dans les Facultés de Médecine (R. M., XLI, 1909, p. 65). Du nouveau décret portant réorganisation des études médicales (R. M., XLI, 1909, p. 297). Agrégation et Privatdocentisme (R. M., XLII, 1910, p. 353). Épilogue du concours d'agrégation dans les Facultés de Médecine (Tribune médicale, 13 août 1910). — SCHMITT, Le service militaire et les étudiants en médecine (R. M., XVIII, 1886, p. 321). L'École de Santé militaire à Lyon (R. M., XXI, 1889, p. 30). Sur les modifications à apporter à la situation des agrégés dans les Facultés de Médecine (R. M., XXII, 1890, p. 449). — Officiers de santé (R. M., XXIII, 1890, p. 513). — Incendie dans une partie des bâtiments de la Faculté de Médecine (R. M., XIX, 1887, p. 160). — LÉPINE, L'agrégation-carrière dans les Facultés de Médecine (R. M., XXV, 1893, p. 121). — PRENANT, Sur une modification du personnel auxiliaire dans les laboratoires des Facultés de Médecine (R. M., XXVI, 1894, p. 737). — LE MONNIER, Institut sérothérapique de l'Est (R. M., XXVIII, 1896, p. 321). — Inauguration des Instituts anatomique et sérothérapique (R. M., XXVIII, 1896, p. 433). PILLEMENT, Histoire de la médecine légale en Lorraine (R. M., XXXVII, 1905, p. 139-461). L'ancienne Faculté de Médecine de Nancy (1768-1793) (R. M., XLII, 1910, p. 1, 67). — La chaire d'anatomie pathologique à la Faculté de Médecine (Semaine médicale, 1906, p. 108). — P. PARISOT, Les étudiants étrangers et l'article 6 de la loi du 30 novembre 1892 (R. M., XL, 1908, p. 257). — VUILLEMIN, La situation des agrégés dans les Facultés de Médecine (R. M., XLVI, 1914, p. 97). HEYDENREICH, De l'utilité qu'il y aurait à créer des Universités; de l'autonomie qu'il conviendrait d'accorder à ces Universités (R. M., XVI, 1884, p. 481). — SCHMITT, Université de Nancy (R. M., XXII, 1890, p. 278). La fête universitaire du 28 juin 1890 à Nancy (R. M., XXII, 1890, p. 385). — BLONDEL, Création d'une Université à Nancy (R. M., XXII, 1890, p. 513). Vœu du Conseil municipal de Nancy relatif à la création des Universités (R. M., XXIV, 1892, p. 190). — Les adieux de l'Université au professeur Bernheim (R. M., XLII, 1910, p. 702). Jubilé du professeur Bernheim, (R. M., XLII, 1911, p. 385). — Hommage au professeur Pierre Parisot (R. M., XLV, 1913, p. 599).

Prix Bénit, de l'Internat (R. M., I, 1874, p. 352 ; III, 1875, p. 365). *Prix Ritter* (R. U., 1899, p. 114 ; 1905, p. 90 ; 1909, p. 109). *Prix Heydenreich-Parisot* (R. U., 1900, p. 121 ; 1901, p. 115 ; 1902, p. 119 ; 1903, p. 117 ; 1904, p. 56 ; 1905, p. 94 ; 1906, p. 102 ; 1907, p. 88 ; 1908, p. 100 ; 1909, p. 116 ; 1910, p. 66 ; 1911, p. 82 ; 1912, p. 103 ; 1913, p. 135).

15e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences (R. M., XVII, 1885, p. 737 ; XVIII, 1886, p. 513-577). - 2e Congrès dentaire international. Nancy, 13 août 1896 (R. M., XXVIII, 1896, p. 511). - 3e Congrès français de Médecine à Nancy (R. M., XXVIII, 1896, p. 492, 624, 716 ; XXIX, 1897, p. 53, 468). - 7e Congrès des Aliénistes et Neurologistes de France et des pays de langue française (R. M., XXVIII, 1896, p. 157, 481). - Exposition universelle de 1900. Livret de l'Université de Nancy. - 39e Session des Congrès des Sociétés savantes à Nancy (R. M., XXXIII, 1901, p. 225.) - Participation à l'Exposition internationale de l'Est en 1909 (R. U., 1909, p. 88; R. M., XLI, 1909, p. 782).

Rapports sur les Thèses de doctorat de médecine, par les professeurs : TOURDES (R. M., II, 1874, p. 433 ; VI, 1876, p. 1, 33 ; VII, 1877, p. 289, 321 ; IX, 1878, p. 161, 229 ; XI, 1879, p. 1, 97) ; HECIIT (R. M., XII, 1880, p. 33, 97 ; XIII, 1881, p. 225, 321 ; XIV, 1882, p. 33, 129 ; XV, 1883, p. 1, 737 ; XVI, 1884, p. 1, 129 ; XVII, 1885, p. 1, 193 ; XVIII, 1886, p. 1, 705) ; BERNHEIM (R. M., XIX, 1887, p. 705, 737 ; SPILLMANN (R. M., XXI, 1889, p. 1, 33) ; BEAUNIS (R. M., XXII, 1890, p. 1 ; A. HERRGOTT (R. M., XXII, 1890, p. 675) ; SCHMITT (R. M., XXIII, 1891, p. 675, 705 ; XXIV, 1892, p. 705) ; BARABAN (R. M., XXV, 1893, p. 641) ; HEYDENREICH (R. F., 1894, p. 84) ; SIMON (R. M., XXVII, 1895, p. 673) ; HEYDENREICH (R. F., 1896, p. 84) ; SIMON, (R. M., XXX, 1898, p. 1, 161) ; VUILLEMIN (R. M., XXX, 1898, p. 705, 737) ; GROSS (R. U., 1899, p. 89 ; 1900, p. 95, 1901, p. 96 ; 1902, p. 104; 1903, p. 98 ; 1904, p. 47; 1905, p. 76) ; HAUSHALTER (R. U., 1906, p. 106) ; VAUTRIN (R. U., 1907, p. 96) ; GUIILLOZ (R. U., 1908, p. 91) ; BOUIN (R. U., 1909, p. 95) ; WEISS (R. U., 1910, p. 57) ; PARISOT (R. U., 1911, p. 97) ; BOUIN (R. U., 1912, p. 90) ; WEISS (R. U., 1913, p. 120).

Notices nécrologiques : LEREBoullet (Gazette médicale de Strasbourg, 1866, p. 143) ; KUSS (id., 1870, p. 299) ; STOEber (id., 1871, p. 82, 93, 104) ; FÉE (R. M., 1874, p. 406, 418) ; ROZIER-COZE (R. M., III, 1875, p. 333) ; BLONDLOT (R. M., VII, 1877, p. 33) ; HIRTZ (R. F., 1878, p. 49 ; R. M., IX, 1878, p. 65, 98) ; RAMEAUX (R. F., 1878, p. 49 ; R. M., IX, 1878, p. 289) ; EHRMANN (R. F., 1878, p. 49 ; R. M., X, 1898, p. 1) ; GRANDJEAN (R. F., 1878, p. 49 ; R. M., X, 1878, p. 314, 344) ; ENGEL (R. M., XII, 1880, p. 129) ; SCHUTZENBERGER (R. M., XIII, 1881, p. 537 ; XIV, 1882, p. 417, 449) ; RIGAUD (R. F., 1881, p. 93 ; R. M., XIII, 1881, p. 66) ; SÉDILLOT (T. F., 1883, p. 73 ; R. M., XV, 1883, p. 97) ; E. MICHEL (T. F., 1883, p. 81 ; R. M., XV, 1883, p. 289, 388) ; MOREL (R. M., XVI, 1884, p. 65) ; Ed. SIMONIN (R. M., XVI, 1884, p. 225) ; RITTER (R. M., XVI, 1884, p. 417) ; CAILLOT (R. M., XVI, 1884, p. 705) ; BERTIN (R. M., XVI, 1884, p. 733) ; BACH (R. M., XVIII, 1886, p. 673) ; ARONSSOHN (T. F., 1887, p. 68 ; R. M., XIX, 1887, p. 351) ; SARAZIN (T. F., 1887, p. 76) ; LALLEMENT (R. M., XXI, 1889, p. 161) ; Ch. DEMANGE (R. M., XXII, 1890, p. 417) ; E. PARISOT (R. M., XXIV, 1892, p. 65) ; ROUSSEL (R. M., XXIV, 1892, p.353) ; BECHET (R. M., XXIV, 1892, p.481) ; Léon POINCARÉ (R. M., XXIV, 1892, p. 577) ; FELTZ (R. M., XXV, 1893, p. 256) ; LANGLOIS (R. M., XXVI, 1894, p. 385) ; V. PARISOT (R. M., XXVII, 1895, p. 193) ; STOLTZ (R. M., XXVIII, 1896, p. 321; XXI X, 1897, p.137, 195) ; Léon COZE (R. M., XXVIII, 1896, p. 639) ; TOURDES (R. U., 1900, p. 111 ; R. M., XXXII, 1900, p. 65) ; E. DEMANGE (R. U., 1904, p. 61 ; R. M., XXXVI, 1904, p. 285) ; BARABAN (R. U., 1906, p. 92; R. M., XXXVI I, 1905, p. 705) ; HECHT (R. U., 1906, p. 97; R. M., XXXVIII, 1906, p. 297) ; J. HERRGOTT (R. U., 1907, p. 80 ; R. M., XXXIX, 1907, p. 161) ; SCHMITT (R. U., 1912, p. 114 ; R. M., XLIV, 1912, p. 561) ; MONOYER (R. M., XLIV, 1912, p. 529) ; SCHUHL, (R. U., 1913, p. 140 ; R. M., XLV, 1913, p. 778) ; P. SPILLMAN (R. M., XLVI, 1914, p.129).